



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 23 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Florence SANCHEZ, Maire.

Présents :

Florence SANCHEZ, Henry-Paul BONNEAU, Fabienne MICHEL, Jean-Claude PAGNIER, Sonia REBOUL, Gérard ORTUNO, Géraldine LACANAL, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, Bruno VANDERMEERSCH, Gaëlle GUENAL, Pierre MARIEZ, Céline BRUN-GHALEM, Pierre CROS, Jenny ADGE-LAGALIE, Terry ADGE, Françoise BARTHELEMY, Bruno HERNANDEZ, Lydie LAMBERT, Fabrice BARBE, Béatrice CECILLON-PINTENO, Jean-Marc DAUGA, André LOPEZ, Sylvain BARONE, Laurence GRANIER, Thomas BORDENAVE.

Pouvoirs :

Emmie CHARAYRON à Laurence GRANIER ;
Sébastien CHAUZY à André LOPEZ ;
Véronique PEYROTTE à Sylvain BARONE.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Madame Françoise BARTHELEMY

Madame le Maire : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il est 19 h 00, je vais faire l'appel et ouvrir la séance. (*Appel.*)

Le quorum est atteint ; je déclare la séance ouverte.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et de la configuration de la salle ne garantissant pas un respect de la distance physique, je vous invite à statuer sur la tenue en séance à huis clos, sans débat, à la majorité des membres présents ou représentés.

En êtes-vous d'accord ? Pas de souci sur ce point ? Merci.

Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance.

Madame REBOUL ? Madame BARTHELEMY ? Madame BARTHELEMY sera secrétaire de séance.

Je vous informe que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 n'a toujours pas été retranscrit par la société Europascript et sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance, prévue le 6 avril 2021.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2021.

Tout le monde est d'accord ? C'est bon ? Très bien. Merci.

Je vais passer à l'ordre du jour :

1°) *FINANCES – Présentation du Rapport d'orientations budgétaires pour 2021*

2°) *FINANCES – Principe de cessions de matériels, véhicules, biens réformés et en l'état par le biais d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne*

3°) *INTERCOMMUNALITE – Conclusion d'une convention de mutualisation avec Sète Agglopol Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants*

Je vous informe que nous retirons cette délibération : Sète Agglopol Méditerranée nous a contactés tout à l'heure et souhaite revoir les modalités des conventions avec toutes les communes. Ce point sera donc passé à un prochain Conseil.

4°) *INTERCOMMUNALITE – Avis sur le pacte de gouvernance entre Sète Agglopol Méditerranée et ses communes membres*

5°) *MARCHES PUBLICS – Approbation de la convention de groupement de commandes pour des prestations de télécommunications*

6°) *FESTIVITES – Adhésion à la Fédération des comités des fêtes de France et de l'Hérault*

7°) *CULTURE – Adhésion à la Fondation du Patrimoine*

8°) *URBANISME – Cession de la cave coopérative*

9°) *URBANISME – Rétrocession de voirie dans divers quartiers*

10°) *RESSOURCES HUMAINES – Collaborateurs non titulaires en vacation – Fixation des types de sollicitation et des taux de rémunération*

Je vais vous rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que vous m'avez confié. Vu les délégations qui m'ont été accordées par délibération n° 2020-28, en date du 5 août 2020, je rends compte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Décision n° 2021-01 du 28 janvier 2021 : Demande de subvention à l'Etat – DETR 2021 – DSIL 2021 – Réhabilitation de l'hôtel de ville

Il a été décidé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de l'opération de réhabilitation de l'hôtel de ville, comprenant un volet rénovation thermique, un volet mise en accessibilité et un volet réaménagement et rénovation des espaces.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du coût global de l'opération, au titre de la DETR 2021, porté à 180 547,73 € hors taxes, soit une subvention d'un montant de 72 219,09 €.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 26,78 % du coût global de l'opération, au titre de la DSIL 2021, porté à 180 547,73 € hors taxes, correspondant également à une subvention à hauteur de 53,05 % du coût partiel de l'opération portant sur le volet rénovation thermique et mise en accessibilité, à hauteur de 89 775,30 €, soit une subvention d'un montant de 48 348 €.

Décision n° 2021-02 du 28 janvier 2021 : Demande de subvention à l'Etat – DETR 2021 – DSIL 2021 – Réhabilitation et mise en accessibilité du groupe scolaire des Baux

Il a été décidé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat en vue d'aider au financement de l'opération de réhabilitation générale des bâtiments scolaires et périscolaires du groupe scolaire des Baux, comprenant notamment le volet rénovation énergétique et mise en accessibilité.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 33,04 % du coût global de l'opération, au titre de la DETR 2021, porté à 1 833 871,52 € hors taxes, soit une subvention d'un montant de 605 879,64 €.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 17,63 % du coût global de l'opération, au titre de la DSIL de droit commun 2021, porté à 1 833 871,52 € hors taxes, correspondant également à une subvention à hauteur de 39,76 % du coût partiel de l'opération portant sur le volet rénovation énergétique et mise en accessibilité, à hauteur de 813 000,94 €, soit une subvention d'un montant de 323 277,30 €.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 17,63 % du coût global de l'opération, au titre de la DSIL part exceptionnelle 2021, porté à 1 833 871,52 € hors taxes, correspondant également à une subvention à hauteur de 39,76 % du coût partiel de l'opération portant sur le volet rénovation énergétique et mise en accessibilité, à hauteur de 813 000,94 €, soit une subvention d'un montant de 323 277,30 €.

Décision n° 2021-03 du 28 janvier 2021 : Demande de subvention à l'Etat – DETR 2021 – Restauration des halles historiques

Il a été décidé le dépôt d'une demande de subvention en vue d'aider au financement de l'opération de restauration des halles historiques.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du coût global de l'opération, au titre de la DETR 2021, porté à 493 577,90 € hors taxes, soit une subvention d'un montant de 197 431,16 €.

Décision n° 2021-04 du 5 février 2021 : Effondrement immeuble 25 Grand rue et 8 rue des Horts

Il a été décidé de défendre, auprès des juridictions compétentes, jusqu'à la décision finale, des intérêts de la Commune concernant l'effondrement de l'immeuble situé entre le 25 Grand rue et le 8 rue des Horts à Poussan, intervenu le 14 janvier 2021.

Il a été décidé de confier à la SCP MARGALL-D'ALBENAS, avocats, la défense des droits et intérêts de la Commune dans cette affaire.

La première assignation a été reçue le 5 février 2021, en référé, devant le tribunal judiciaire de Béziers, pour le mardi 9 mars 2021.

Décision n° 2021-05 du 10 février 2021 : 20POU001 : Attribution d'un marché public fourniture et livraison des repas et goûters à destination des restaurants scolaires, centre de loisirs et ateliers municipaux de la ville de Poussan

Il a été décidé de contracter avec la société SAS Languedoc Restauration, 109, rue Raymond Recouly, à Montpellier, l'accord-cadre n° 20POU001, ayant pour objet la fourniture et la livraison des repas et goûters à destination des restaurants scolaires, centre de loisirs et ateliers municipaux de la ville de Poussan, passé en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, 3°, L. 2125-1, 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il a été précisé que les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : 230 000 € hors taxes ; taux de TVA applicable suivant : 20 %.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an ; il est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande, conformément aux stipulations des pièces du marché.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois.

La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal en section de fonctionnement.

Décision n° 2021-06 du 15 février 2021 : *Annule et remplace la décision n° 2021-04 : Effondrement immeuble 25 Grand rue et 8 rue des Horts*

Il a été décidé de défendre, auprès des juridictions compétentes, jusqu'à la décision finale, les intérêts de la Commune concernant l'effondrement de l'immeuble situé entre le 25 Grand rue et le 8 rue des Horts à Poussan, intervenu le 14 janvier 2021.

Il a été décidé de confier à la SCP MARGALL-D'ALBENAS, avocats, la défense des droits et intérêts de la Commune dans cette affaire.

La seconde assignation a été reçue le 15 février 2021, en référé, devant le tribunal judiciaire de Montpellier, pour le jeudi 11 mars 2021.

Voilà pour les décisions du Maire.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

1/ FINANCES – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Depuis ma prise de fonctions, à la date du 5 juillet 2020, l'équipe municipale et moi-même avons entrepris de faire l'état des lieux complet des projets, des actions en cours et des réalisations antérieures de la Commune. Aujourd'hui, en constatation des éléments réunis, des avis d'experts et des possibilités futures, nous sommes prompts à engager de grands changements pour notre commune.

La préparation budgétaire annuelle ne peut se concevoir que dans le cadre pluriannuel, notamment en investissement, à travers un PPI (plan pluriannuel d'investissement), afin d'avoir une trajectoire des finances communales sur le court, le moyen et le long terme. Le principal objet du présent rapport est de tester la capacité de la Ville à déployer un programme d'opérations à l'horizon des six prochaines années, d'en mesurer l'impact sur les équilibres budgétaires et sa solvabilité.

C'est le premier débat d'orientations budgétaires de la mandature. Ce débat est une étape centrale dans le processus démocratique de la décision politique. A cet effet, le vote du budget, qui devrait intervenir le 6 avril prochain, consacrera les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le travail d'élaboration budgétaire, tel qu'il va vous être proposé, a été complexe à mettre en place, parce que l'année 2021 est une année particulière, en raison du contexte sanitaire et de ses impacts dévastateurs sur les économies tant mondiales, nationales que locales, mais aussi parce que depuis huit mois, les incidents et les désordres se multiplient sur notre commune, et que l'état des lieux que nous menons avec conviction pour repartir sur des bases saines ne fait qu'agrandir la liste des nécessités à réaliser pour le bien de tous.

Quelques exemples :

- En investissement :
 - Sécurisation de la rue des Horts : 108 000 € ;
 - Réparation de la verrière du jardin public : 25 000 € ;
 - Aménagement du chemin des Cresses : 300 000 € ;
 - Révision du PLU à la suite d'une condamnation judiciaire de la Commune : 63 000 € ;

- Réfection des toitures de la bibliothèque et de la salle informatique : 507 300 € ;
- Intervention de l'expert à la suite de l'effondrement de la maison du chemin du Cous : 1 000 € ;
- Raccordement au réseau brut d'eau BRL : 10 000 € ;
- Coût total supporté sur l'exercice 2021 : 564 300 €.

C'est sans compter la réhabilitation générale du groupe scolaire des Baux, qui est, vous l'avez vu tout à l'heure, de près de 2 millions d'euros au lieu des 750 000 € prévus initialement, dont 220 000 € seront engagés en 2021.

- En fonctionnement :
 - Acquisition de gel et de masques : 27 000 € ;
 - Acquisition de vêtements pour les agents (Police municipale, agents techniques, ATSEM, agents de cantine et d'entretien) : 19 100 € ;
 - Formation des agents, notamment formation obligatoire – j'insiste sur ce point – des agents techniques et policiers municipaux : 25 000 € ;
 - Maintenance technique, révision et entretien préventif des systèmes d'arrosage du stade, des systèmes électriques et de chauffage du complexe sportif, révision des véhicules, vérification des aires de jeux et des scènes : 17 000 € ;
 - Amélioration de la qualité de la prestation cantine : 40 000 € ;
 - Coût total supporté sur l'exercice 2021 : 128 100 €.

Si nous avons hérité d'une situation financière correcte, nous pouvons dire qu'elle n'est correcte qu'en considération d'une Commune qui portait des efforts d'investissement peu soutenus, à la hauteur de 1,4 million d'euros par an en moyenne. Avec les exemples que je vous ai cités précédemment, déduction faite des imprévus et des obligations d'entretien du patrimoine communal que nous nous devons de remplir, il ne nous resterait que 600 000 € pour investir sur l'année 2021, soit le coût d'un seul projet que nous souhaitons tous, comme la rénovation des halles, estimée à 500 000 €.

Nous pouvons débattre aujourd'hui sur les choix qui s'offrent à nous en termes de politiques publiques, avec des divergences, selon les sensibilités de chacun d'entre nous. Mais la réalité financière de mise en œuvre de ces politiques publiques s'impose à nous presque sans débat.

Un nouvel art de vivre est possible : nous nous y sommes engagés et pour cela, nous avons commencé à mobiliser différents leviers jusque-là sous-exploités, à commencer par la recherche active de subventions auprès des différents partenaires publics mobilisables dans le soutien au développement de notre commune. D'autres le seront prochainement.

Malgré ce travail, et vu l'ampleur estimée des travaux de remise en état des équipements publics existants, il est de notre responsabilité de maintenir les équilibres financiers de la Commune au bénéfice des générations futures. Pour cela, la stabilisation de la section de fonctionnement est un enjeu primordial. C'est un problème structurel sur lequel je souhaite, chers membres du Conseil municipal, attirer votre attention.

Pendant la campagne, nous nous étions engagés à ne pas activer le levier fiscal. Depuis que nous sommes en fonction, nous avons fait un travail de rétrospective et de prospective dans le but de maîtriser et de sécuriser la trajectoire financière de la Commune, tout en intégrant la nouvelle dynamique que nous voulons impulser :

- Conduire un projet de structuration et de modernisation de l'administration communale, pour garantir une meilleure offre de services publics, à la hauteur des attentes de nos administrés et en adéquation avec la forte dynamique démographique que connaît notre territoire ;
- Donner un nouvel élan à notre territoire, en portant un programme d'investissement ambitieux, à même de renforcer son attractivité, de redynamiser son centre-ville, d'en

améliorer le cadre de vie, tout en anticipant son évolution future et en développant de nouveaux équipements structurants.

Sur la base de ce constat commun des défis à venir, nous avons ouvert la porte aux différents scénarii possibles. Nous avons été contraints d'envisager une activation du levier fiscal dans le cadre de cette élaboration budgétaire, la fiscalité directe locale, je le rappelle, représentant 70 % de nos recettes réelles de fonctionnement, dont les marges de manœuvre sont fortement contraintes.

A la suite de la modification des bases fiscales prévisionnelles par les services de la Direction départementale des finances publiques, reçue ce vendredi 19 mars en toute fin d'après-midi, j'ai la satisfaction de vous annoncer que nous pouvons nous permettre, à ce jour, de continuer à agir en responsabilité, sans recourir à la solution de mise à niveau de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, choix difficile, en dernier recours, que nous étions tous prêts à assumer s'il s'avérait indispensable pour ne pas dégrader la situation financière de la Commune pendant et, surtout, au sortir du mandat.

Après cette introduction, je vais passer la parole aux techniciens, qui vont vous présenter succinctement le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Je vais vous demander de ne pas les interrompre pendant cette présentation technique, au terme de laquelle nous pourrions engager le débat d'orientations budgétaires.

Je suspens donc la séance et donne la parole à Madame MASSART, directrice générale des services, et à Monsieur SERVEL, Directeur adjoint du service finances de Sète Agglopol Méditerranée. Merci. »

Thomas BORDENAVE : Excusez-moi, est-ce que l'on peut intervenir sur cette introduction ?

Madame le Maire : Je vous laisserai la parole après la présentation. Merci.

Suspension de séance.

Intervention de Mme MASSART, DGS

Reprise de séance.

Madame le Maire : Je rouvre la séance et je remercie Madame MASSART et Monsieur SERVEL pour cette présentation technique et toutes leurs explications.

Parmi les éléments que je souhaite également intégrer au débat d'orientations budgétaires, figure la pénalité SRU, versée au titre de la production insuffisante de logements sociaux qui, comme nous en sommes tous conscients, pèse justement sur la section de fonctionnement.

Nous venons d'avoir la notification définitive pour l'année 2021. Cette pénalité sera de 211 285 €. Je tiens à préciser que, normalement, elle est de 379 105 €, là où nous avons prévu 200 000 € dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires que vous avez tous reçu.

Parmi les défis que nous nous étions lancés, il y avait celui de baisser le montant de cette pénalité au cours des exercices suivants, au vu des efforts entrepris et projetés pour satisfaire à cette obligation légale (convention de préemption urbaine avec l'Etablissement public foncier, révision du contrat de mixité sociale avec l'Etat, création de logements sociaux dans les propriétés communales vacantes). Pour parler de ce point, je donne la parole à Monsieur BONNEAU, Premier Adjoint.

Henry-Paul BONNEAU : Merci.

Pour rappel, à ce jour, la commune compte 86 logements sociaux. Afin de répondre à nos obligations, il manque donc 543 logements dans notre commune pour arriver aux 629 imposés par la Loi SRU, ce qui, comme l'a expliqué Madame le Maire, pénalise notre budget de fonctionnement de 211 285 € par an sur cette triennale 2020-2022.

Un travail long et fastidieux a donc été engagé par le service urbanisme, avec :

- Les services de l'État, pour réviser le contrat de mixité sociale afin qu'il soit en adéquation avec la faisabilité réelle de la commune en termes de nombre de logements sociaux, sur les différentes triennales ;
- L'Etablissement public foncier, pour mettre à jour le périmètre de préemption urbaine, pour accompagner la collectivité dans le reclassement de logements existants en logements locatifs sociaux ;
- Les bailleurs sociaux, afin de valoriser les biens vacants communaux en logements sociaux, tout en trouvant un équilibre économique pour mener à bien ces projets.

Pour exemple, un bien communal valorisé à 170 000 € pourra être payé par le bailleur social 100 000 € à la Commune et la moins-value de 70 000 € viendra en déduction de la pénalité SRU, à n+2, soit, en l'espèce, 211 000 € de pénalité SRU, moins les 70 000 € de moins-value accordés au bailleur social, ce qui fait un total de 141 000 €. Cette diminution de la pénalité vient directement impacter la section de fonctionnement.

Dans cette dynamique, un certain nombre d'immeubles communaux pourront faire l'objet de tels projets, comme évoqué en Commission d'urbanisme. Cela aura également pour effet de valoriser le patrimoine ancien du centre-ville.

Ainsi, la programmation sur les prochaines années nous amènerait à une pénalité SRU, en 2023 et en 2024, qui serait nulle.

Madame le Maire : Merci. Nous allons passer aux principaux projets d'équipement.

Sur l'opération vie associative :

- Aménagement de deux nouvelles salles associatives ;
- Rénovation des vestiaires des clubs sportifs ;
- Aménagement de terrains de tennis en terre battue ;
- Eclairage du terrain de tennis ;
- Implantation de nouveaux poteaux de rugby.

Sur la partie environnement :

- Végétalisation du pont de l'autoroute en entrée de ville ;
- Lancement du permis de végétaliser ;
- Création d'une mini-forêt et de jardins partagés ;
- Implantation de haies et de ruches ;
- Aménagement des espaces verts ;
- Création d'un abécédaire des garrigues ;
- Lancement de l'opération « Un arbre, une naissance » ;
- Nouveaux raccordements au réseau d'eau brute BRL.

Henry-Paul BONNEAU : Concernant l'aménagement urbain, il y avait une opportunité par rapport aux travaux sur l'avenue de la gare, avec les enfouissements et le réaménagement de cette avenue.

Nous avons aussi planifié le réaménagement du chemin des Cresses, qui tardait un peu.

Nous avons globalement la réfection et la sécurisation de la voirie communale ; c'est vraiment toute la voirie qui est concernée.

S'y ajoutent :

- L'acquisition de mobilier urbain, signalétique et signalisation ;
- Le renouvellement de l'opération façades, dont nous avons parlé précédemment ;
- La continuation de l'amélioration de l'éclairage public, avec le passage en leds.

Madame le Maire : Sur l'enfance et la jeunesse :

- Equipement matériel des écoles publiques ;
- Réhabilitation du groupe scolaire des Baux ;
- Etude en vue d'une réhabilitation générale, réalisation d'une première phase de travaux, réfection de toiture, agrandissement de la cantine et rénovation des salles périscolaires et des toilettes extérieurs, aménagement d'un espace jeunes.

Henry-Paul BONNEAU : Pour la partie développement territorial, nous avons planifié :

- L'acquisition et l'aménagement du chemin de la Garenne ;
- L'acquisition foncière en vue de l'extension du cimetière, dont nous avons déjà parlé ;
- La fameuse réserve foncière agricole pour favoriser le développement de l'agriculture et lutter contre la cabanisation.

Madame le Maire : Sur la redynamisation du centre-ville :

- La réhabilitation patrimoniale des halles ;
- L'acquisition foncière en vue de l'aménagement du parking de la rue du Sergent Bonnet ;
- Réaménagement du parking du jardin public.

Sur la modernisation des services publics :

- Refonte du site internet ;
- Implantation des panneaux urbains d'information ;
- Extension du serveur informatique et renouvellement des postes ;
- Mise en place d'une gestion électronique des documents ;
- Réaménagement de l'hôtel de ville ;
- Acquisition d'outillage technique et de véhicules pour la propreté urbaine, le débroussaillage, la collecte des encombrants ou la gestion des espaces verts ;
- Acquisition de matériel pour la cantine scolaire ;
- Réaménagement du poste de Police municipale, armement et second véhicule de patrouille.

Vous avez une présentation du plan pluriannuel d'investissement, pas uniquement sur 2021, comme tout à l'heure, mais sur les six années du mandat, avec, comme vous pouvez le voir, un investissement d'environ 3,4 millions d'euros, chaque année, sauf en 2026 (1 976 500 €).

Vous retrouvez les six grosses opérations, qui sont :

- Renforcement de l'attractivité ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Redynamisation du centre-bourg ;
- Enfance, jeunesse et loisirs ;
- Développement du territoire ;
- Modernisation des services publics.

Sur ce PPI, je ne rentrerai pas dans le détail de tous les chiffres ; normalement, vous les avez eus. En revanche, je vais vous citer les grandes opérations que vous pouvez retrouver dans chacune des catégories.

- Le centre socioculturel ;
- La salle polyvalente ;
- Tout ce qui touche à la vie culturelle ;
- La vie associative et sportive ;
- L'environnement ;
- L'aménagement urbain ;
- L'éclairage public ;

- La tranquillité publique ;
- La rénovation des halles ;
- L'action économique ;
- Le stationnement ;
- L'enfance, la jeunesse et le loisir ;
- La ZAC ;
- Le budget participatif ;
- La déviation communale ;
- Le cimetière ;
- L'acquisition foncière ;
- La communication :
- L'informatique ;
- L'hôtel de ville ;
- Le centre technique municipal ;
- Les services enfance jeunesse ;
- La Police municipale.

Après cette présentation des services et des élus, nous allons passer au débat et nous allons pouvoir échanger. Je vous invite à tous participer à ce débat et à échanger sur les différentes thématiques et propositions dont nous avons parlé. Merci pour votre écoute.

Thomas BORDENAVE : S'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait revenir sur le tableau de la prospective financière, le dernier présenté par Madame MASSART ? Je ne l'ai pas bien compris et je voudrais être sûr, il n'apparaissait pas dans le ROB.

Madame le Maire : Non, il n'apparaissait pas dans le ROB puisque vous aviez eu celui avec la proposition d'augmentation des taux, et comme vendredi soir nous avons eu la nouvelle notification dont je vous ai parlé en introduction, c'est un nouveau tableau qui vous montre la prospective avec les nouveaux chiffres que l'on a reçus. C'est pour ça que vous ne l'avez pas. On va vous l'afficher à nouveau.

Thomas BORDENAVE : Celui que nous avons, on n'en tient donc pas compte ?

Madame le Maire : Non.

Thomas BORDENAVE : D'accord.

Madame le Maire : Mais si vous voulez débattre dessus, il n'y a pas de souci.

Thomas BORDENAVE : Parfait. On tient à revenir sur beaucoup de sujets. On vous a écoutés pendant une heure et on n'a pas mal de questions, en effet.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci.

Là, vous avez le tableau que vous avez demandé, sur la prospective, à la suite de la réception des éléments de vendredi, donc sans toucher à la fiscalité, sans activer le levier fiscal sur la taxe Foncière

Thomas BORDENAVE : C'est dommage que vous ne l'ayez pas envoyé, que je ne l'ai pas reçu ; si vous l'avez eu vendredi, on aurait eu le temps, quand même, de s'y préparer. C'est quand même la moindre des choses, non ?

Madame le Maire : Non. Je vais vous expliquer : on l'a reçu vendredi, il était 18 h 30, les services n'étaient pas là. Il restait la DGS en mairie, on a appelé Monsieur SERVEL sur son portable et ils ont travaillé lundi matin et ça a été terminé, là, tout a été modifié.

Thomas BORDENAVE : Ça ne vous pose pas de problème qu'on soit obligé de débattre sur une prospective qu'on n'a pas pu étudier, qu'on n'a pas pu regarder ? Nous, on a étudié des chiffres qui sont mauvais.

Madame le Maire : Mais cette prospective, à part le fait qu'on ne touche pas au taux, qu'on n'active pas le levier fiscal et qu'on ne touche pas au taux de la taxe foncière, elle ne change pas.

Thomas BORDENAVE : D'accord, mais ça aurait été préférable qu'on ait les éléments bien avant.

Madame le Maire : Ben oui, mais...

Thomas BORDENAVE : Ça paraît bizarre. Vous avez un sourire, moi, je...

Madame le Maire : Je ne souris pas particulièrement ; il n'y a rien de mal à sourire, je ne vais pas pleurer ni faire la tête, quand même. Je pense que pour tout le monde, c'est une bonne nouvelle. On est très content d'avoir reçu ce document vendredi, ce qui nous a permis d'avoir d'autres possibilités puisqu'activer le levier fiscal, ça ne faisait pas partie des options que nous avons envisagées. Après tout le travail qui avait été fait sur cette prospective et les différents retours qu'on avait, on allait assumer ce choix car c'était le choix qui nous permettait de garder une collectivité avec des finances saines à la sortie du mandat, pour que – je tiens à le préciser – quels que soient ceux qui arriveront ensuite, ce ne sont pas des choix politiques futurs.

On est très content d'avoir reçu ce document vendredi, même si les services ont énormément travaillé pour refaire différentes propositions.

De plus, je tiens à préciser que c'est simplement un débat d'orientations budgétaires. Vous avez reçu les éléments que nous, nous avons aussi au moment où l'on doit envoyer les convocations et qu'on vous a présentés en Commission finances. Tout ce que vous avez là, le nouveau tableau, on ne pouvait pas vous l'envoyer avant. C'est un débat, pour discuter et échanger des idées, et le budget sera réactualisé après. On ne vous demande pas de voter le débat : on demande de discuter, d'échanger, de prendre acte de ce débat qui aura lieu entre nous sur différentes possibilités qu'on peut envisager.

Il y a deux possibilités : l'augmentation des taux ou la non-augmentation des taux.

Thomas BORDENAVE : Ce document de vendredi soir, qu'est-ce qu'il indique ? Quel est son contenu ?

Madame le Maire : Je suis obligée, à chaque fois que je passe la parole aux techniciens, de suspendre la séance. Je suspens donc la séance et passe la parole à Madame MASSART.

Suspension de séance.

Intervention de Mme MASSART, DGS.

Reprise de séance.

Madame le Maire : Oui, ça a augmenté. Je peux vous les donner. C'est en raison de la dynamique physique des bases, qui est de 3,4 % et de la réévaluation forfaitaire nationale de 0,2 %, calée sur l'inflation. Dans ce que vous avez reçu, dans le ROB, vous aviez une base nette

d'impôts prévisionnelle qui était de 5 364 000 ; avec les nouvelles bases que nous avons, on arrive à 5 524 000. Le produit fiscal attendu, avec l'augmentation des taux, aurait été de 2 900 000 ; sans augmentation des taux, il est de 2 942 000.

Il n'y a pas beaucoup d'écart mais cela permet de ne pas activer ce levier-là.

Thomas BORDENAVE : D'accord. L'Etat s'est chargé à notre place d'augmenter la fiscalité, en augmentant ces bases.

Madame le Maire : Non, il n'a pas augmenté la fiscalité. Ce n'est pas une augmentation de fiscalité.

Gérard ORTUNO : C'est le volume de la base générale qui a augmenté.

Thomas BORDENAVE : D'accord, il y a davantage de...

Gérard ORTUNO : Comme il y a plus de constructions ou autres, la base d'imposition, sur la taxe foncière, a augmenté.

Thomas BORDENAVE : C'est par rapport au nombre d'habitations, d'accord.

Gérard ORTUNO : La base étant supérieure, ça augmente le produit, mécaniquement.

Sylvain BARONE : Il n'y a donc pas d'augmentation du taux d'impôt, pour parler clair.

Madame le Maire : Non.

Sylvain BARONE : En revanche, il y a une augmentation du nombre d'années en capacité d'endettement, si j'ai bien compris ?

Madame le Maire : Oui.

Sylvain BARONE : Donc 4,9 années.

Madame le Maire : Oui.

Sylvain BARONE : Vous vous étiez engagée sur un non-dépassement des 4 années, c'est ça, pendant la campagne ?

Madame le Maire : 4,9.

Sylvain BARONE : Hmm.

Madame le Maire : Oui, oui.

Sylvain BARONE : D'accord.

Thomas BORDENAVE : Ce que veut dire Sylvain, c'est que, pendant la campagne, effectivement, vous avez pris plusieurs engagements.

Madame le Maire : Oui, comme vous.

Thomas BORDENAVE : Bien sûr.

Madame le Maire : Voilà.

Thomas BORDENAVE : Déjà, vous nous avez indiqué avoir renégocié les crédits.

Madame le Maire : Non, pas du tout. On n'a pas du tout dit qu'on avait renégocié les crédits, pendant la campagne. Je peux passer la parole à Monsieur HERNANDEZ : c'est lui qui avait parlé de ça, on n'a pas dit qu'on avait renégocié les crédits : on avait dit que, justement, ce n'était pas possible.

Thomas BORDENAVE : Est-ce que vous voulez que je vous le fasse écouter ?

Madame le Maire : Non, mais c'est bon, Monsieur BORDENAVE, attendez !

Thomas BORDENAVE : C'est bon, c'est bon.

Madame le Maire : Monsieur BORDENAVE, on refait la campagne municipale ou on travaille sur le débat d'orientations budgétaires ? Non, mais dites-moi ! En fait, ce qui vous énerve, c'est qu'on n'augmente pas ! Vous aviez préparé votre argument sur l'augmentation des taux, et ça ne vous plaît pas. Je ne comprends pas, en fait.

Thomas BORDENAVE : Je suis ravi, Madame.

Madame le Maire : Eh bien voilà, alors si vous êtes ravi, quel est l'intérêt de faire diffuser un enregistrement ? Vous êtes en train de dire quoi, qu'on ne tient pas notre parole ?

Thomas BORDENAVE : Oui, oui, absolument.

Madame le Maire : Ce n'est pas une question de tenir sa parole ou pas : c'est une question d'être élu et de prendre ses responsabilités.

Thomas BORDENAVE : Madame SANCHEZ, ça ne sert à rien de vous énerver, s'il vous plaît.

Madame le Maire : Je ne m'énerve pas, je vous parle...

Monsieur BORDENAVE : Non, je vous ai écoutés pendant plus d'une heure...

Madame le Maire : ...parce que vous êtes là, avec votre téléphone portable, à essayer de faire écouter un enregistrement, franchement, c'est pathétique, Monsieur BORDENAVE, vraiment ! Je ne m'énerve pas.

Thomas BORDENAVE : Non, ce qui est pathétique, c'est votre comportement et la manière dont vous me répondez.

Madame le Maire : Non, pas du tout. Mais non, pas du tout. C'est votre attitude à vous, avec le téléphone.

Thomas BORDENAVE : Madame SANCHEZ, s'il vous plaît. Je suis en train de vous dire, vous avez dit, pendant la campagne, que vous alliez renégocier les taux d'intérêt.

Madame le Maire : Non.

Thomas BORDENAVE : Je suis prêt à vous faire réécouter, si vous en avez envie, il n'y a pas de... Vous l'avez dit. Il n'y a pas de quoi s'énerver : vous avez dit, vous avez menti, c'est comme ça.

(Brouhaha de protestation.)

Madame le Maire : Non mais Monsieur BORDENAVE, franchement, pendant une campagne électorale, tout le monde dit des choses, tout le monde fait des prospectives, etc. Sauf que franchement, une fois qu'on est aux manettes, on se rend compte qu'il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas faire.

La rénovation des halles, on l'avait estimée à environ 300 000 € ou 400 000 €, on est à plus de 500 000 €. L'école des Baux, on l'avait estimé à 700 000 €, on est à 1 880 000 € vu l'état des bâtiments. Cela s'ajoute à tout ce que je vous ai énuméré tout à l'heure, qui est tombé sur le dos de la Collectivité depuis que nous sommes élus : la rue des Horts, ce n'était pas prévu ; personne n'a parlé de la rue des Horts pendant la campagne électorale. On est à plus de 100 000 € de sécurisation de la rue des Horts. Là, on attend la suite ; peut-être que les pouvoirs de police du Maire vont nous imposer de prendre le déblaiement, et ça rentre aussi dans le budget communal. Ensuite, il faudra se retourner, pour récupérer. Voilà. Il y a plein de choses qui n'étaient pas prévues et c'est tout.

Oui, on avait dit qu'on n'activerait pas le levier fiscal, mais comme on vous l'a dit en Commission finances, il y a des moments où il faut prendre ses responsabilités. Moi, j'estime qu'en tant qu'élus, on a le devoir de laisser une Commune avec des finances saines à la fin d'un mandat, qui que ce soit qui arrive derrière, pour que la prochaine équipe puisse continuer à investir. On va tous continuer à vivre dans la commune, nos enfants vont tous continuer à y grandir. Si c'est pour investir pendant six ans et laisser des finances catastrophiques, que la Commune soit endettée, avoir la Commission des comptes sur le dos, etc., et ne plus pouvoir rien faire et laisser à nouveau tout se dégrader, je ne vois pas l'intérêt. Surtout que nous, on récupère un patrimoine communal plus que dégradé ; on voit effectivement les effets sur le budget. Donc à un moment, il faut prendre des responsabilités. Oui, nous avons dit que nous n'activerions pas le levier fiscal, mais quand il faut prendre ses responsabilités, on les prend. Vu les prospectives qui avaient été faites, et par des cabinets extérieurs, et par le service des finances de l'Agglomération, et par les agents en interne, la décision, même si elle n'a pas été simple à prendre, elle a été prise par toute l'équipe, à la majorité, pour activer ce levier parce que c'était le seul moyen qu'on avait de pouvoir laisser des finances saines et de faire les projets qu'on avait dit qu'on ferait et, surtout, d'entretenir ce qui est déjà existant dans la commune, pour donner une nouvelle dynamique à la collectivité. Voilà, c'est tout.

Thomas BORDENAVE : Moi, ce que je vois, c'est que vous vous êtes trompés, littéralement, sur le constat, et donc vous avez fait des promesses que vous ne tenez pas. Maintenant, c'est comme ça ; après, vous pouvez vous énerver autant que vous voulez, ce n'est rien.

Henry-Paul BONNEAU : C'est un constat, Monsieur BORDENAVE, que vous auriez fait comme nous. Vous ne pouviez pas imaginer la situation. La donne a changé, c'est tout.

Madame le Maire : Vous pensez que vous aviez estimé la rénovation des écoles à 2 millions d'euros ?

Thomas BORDENAVE : Oui, nous avons estimé effectivement la rénovation des écoles...

Madame le Maire : Ah, d'accord ! OK. Parce que nous, il a quand même fallu qu'on prenne un cabinet, un maître d'ouvrage, qu'il nous fasse l'état des lieux complet, qu'une étude soit faite.

Thomas BORDENAVE : (...) Ces études, on les attend toujours, on vous en réclame beaucoup, des études. On doit toujours vous croire sur parole.

Madame le Maire : Mais vous ne nous avez pas demandé d'études. Il y a une Commission scolaire, où le projet va être présenté ; il y a une Commission qui va être créée sur les travaux qui vont être faits dans les écoles, vous serez intégré, une personne de chez vous sera intégrée à ça. Je ne vois pas où est le problème.

Thomas BORDENAVE : Je ne sais pas, mais l'état de l'école, vous l'avez découvert en arrivant ?

Madame le Maire : On n'a pas découvert l'état de l'école, puisqu'on avait prévu 700 000 € de travaux. Sauf que, quand on est arrivé, les toitures de la salle informatique sont tombées, les toitures de la bibliothèque aussi, de la salle de sport.

Thomas BORDENAVE : Mais il a quel âge, ce bâtiment ?

Madame le Maire : Il a plus de 30 ans, mais ce n'est pas une raison. S'il avait été entretenu correctement, pendant 30 ans...

Thomas BORDENAVE : Et il n'y avait pas d'autre solution que le levier fiscal ? Bon, peu importe, de toute façon les impôts n'augmentent pas, j'en suis ravi, très bien.

Madame le Maire : Non, il n'y avait pas d'autre solution que le levier fiscal, non. Voilà. Si on avait dû activer le levier fiscal, peut-être qu'on l'avait dit pendant la campagne, mais on aurait pris nos responsabilités, je le dis et je le redis, pas de façon simple et facile, parce que ça ne plaisait à personne ; ce n'est pas évident d'activer ce levier-là. Mais s'il avait fallu le faire, on l'aurait fait. Là, on n'a pas à le faire, donc on est très content de ne pas avoir à le faire. S'ajoute à cela tout le travail qui a été fait par Monsieur BONNEAU, par les agents du service urbanisme, sur la pénalité SRU, car cela va nous permettre d'avoir des marges de manœuvre et on ne touchera pas, cette année, au levier fiscal. Voilà, c'est tout. Après, je suis désolée si ça vous contrarie.

Thomas BORDENAVE : Ah non, ne soyez désolée de rien, moi, j'essaie juste d'échanger avec vous, de comprendre la situation. En grande pompe, vous avez fait une annonce, je vous revois, avec une taxe foncière géante, derrière vous, un 0 % ; vous avez annoncé beaucoup de choses. Vous avez annoncé que vous alliez renégocier certains prêts ; vous l'avez dit. Vous nous confirmez aujourd'hui que ce n'est pas le cas.

Vous avez dit que le levier fiscal, vous n'y toucheriez pas ; vous avez finalement envisagé cette solution-là. Donc peut-être que vous avez mal travaillé avant, mal préparé vos dossiers à l'époque (*Brouhaha de protestation*).

Vous avez annoncé, comme l'a dit Sylvain BARONE, que vous souhaitiez conserver une capacité – je vous cite : « une capacité de désendettement de la commune de 4 années et un niveau de dette de 4 millions d'euros ». Je constate qu'à l'issue du mandat, on sera à un niveau d'endettement de 6,3.

Madame le Maire : De 6,3.

Thomas BORDENAVE : D'accord, donc on n'est pas à 4.

Madame le Maire : Ben non, on n'est pas à 4.

Thomas BORDENAVE : Quand on dit tout et son contraire, on a toujours raison à un moment donné. C'est bien de revenir là-dessus (...).

Madame le Maire : Ecoutez, Monsieur BORDENAVE, en fait, qu'on soit à 4 ou... je ne vois pas trop où vous voulez en venir.

Thomas BORDENAVE : Madame SANCHEZ, vous avez parlé pendant une heure, ça fait deux minutes que j'ai la parole. Donc s'il vous plaît.

Madame le Maire : Allez-y, parlez.

Thomas BORDENAVE : Après, si ça ne vous plaît pas, ce que je dis...

Madame le Maire : Ce n'est pas que ça ne me plaît pas, mais on est là dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires et vous refaites la campagne municipale, Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Non, je ne refais pas la campagne municipale ; j'essaie quand même de vous rafraîchir la mémoire : il y a quelques mois, vous avez fait des annonces, aujourd'hui, vous...

Madame le Maire : Non, mais ne vous inquiétez pas, je n'ai pas Alzheimer, je n'ai pas besoin qu'on me rafraîchisse la mémoire, vraiment.

Thomas BORDENAVE : Ecoutez-moi ! Mais si !

Madame le Maire : Non, pas du tout.

Thomas BORDENAVE : Vous me redites que vous n'avez pas dit que vous alliez renégocier les prêts.

Madame le Maire : En Commission finances, on en a déjà discuté : vous avez eu toutes les explications. Oui, je l'ai dit tout à l'heure : dans la campagne, nous avons dit que nous n'activerions pas ce levier-là ; après étude de tout ce qu'il y avait à faire et de tout ce qui n'était pas prévu, effectivement, on avait envisagé d'activer ce levier-là. Après, je n'ai rien de plus à vous dire là-dessus.

Sylvain BARONE : Je partage quand même... c'est difficile d'être élu de l'opposition parce qu'on est quatre et vous êtes assez nombreux, donc il y a un effet de... Les commentaires, ce n'est pas utile, je pense ; on a le droit de parler sans petits commentaires.

Ce que dit Thomas, je le partage, et les Poussannais qui nous regardent ; quand même, c'est politique, tout ça.

On est un peu surpris que vous découvriez la situation. L'état de la bibliothèque, vous étiez Ajointe à la culture ; l'état de la voirie, chacun peut la voir.

Madame le Maire : C'est la bibliothèque scolaire.

Sylvain BARONE : L'état de l'école des Baux, il y a deux instituteurs parmi vous qui ont travaillé à l'école des Baux. Enfin, j'en passe et des meilleures. Donc si vous voulez, devant les électeurs, on a du mal à ne pas être désarçonné par ce que vous dites en termes de découverte de l'état. C'est très surprenant pour nous et on a le droit de le dire, je le pense. On n'est pas dans la technique financière, là, on est dans l'état un peu politique et le contrat moral que vous aviez passé avec les électeurs. Voilà, on le dit et on a le droit de le dire, je pense.

Madame le Maire : On ne découvre pas l'état de l'école des Baux ; les enseignants qui y travaillaient ne sont pas...

Fabrice BARBE : Monsieur BARONE, on ne travaillait pas sur le toit ! Ne nous accusez pas de ne pas avoir vu ça !

Madame le Maire : Voilà, c'est ce que j'allais dire : les enseignants sont des enseignants, ce ne sont pas des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre ou des architectes. Ils ne sont pas censés savoir combien va coûter la rénovation de l'école, même s'ils y travaillent.

Fabienne MICHEL : Dans tous les cas, moi, je remercie Madame le Maire d'avoir fait tous ces efforts afin qu'on n'augmente pas les taux. Merci ; un grand merci. Voilà.

Sylvain BARONE : Peut-on poser d'autres questions, éventuellement ?

Madame le Maire : Oui, vous pouvez poser des questions.

Sylvain BARONE : Sur la crise Covid, vous avez mentionné ce que la crise avait coûté à la Commune. Si j'ai bien compris, en termes de fiscalité, ça a été entièrement compensé, c'est ça ? Sur la fiscalité sur les entreprises ?

Non ? Alors, combien ça a coûté ? Parce qu'il y a eu beaucoup de chiffres ; je pense que c'est bien que les électeurs, les citoyens, l'entendent un peu clairement.

Madame le Maire : Je vais à nouveau suspendre la séance et passer la parole à Madame MASSART ou à Monsieur SERVEL qui vont vous redonner les chiffres.

Suspension de séance.

Daniéla MASSART : Nous, en tant que Commune, on n'a pas eu d'impact sur notre fiscalité puisque pour nous, c'est de la fiscalité, taxe foncière, taxe d'habitation : on n'a pas de fiscalité économique, contrairement à la Région ou à l'Agglomération.

Le seul changement qu'on a cette année, c'est la suppression de la taxe d'habitation, compensée par la taxe départementale mais ça n'a pas de lien avec la Covid. Je ne sais pas sur quelle partie...

Sylvain BARONE : Ce que je veux dire, c'est que la crise Covid est neutre du point de vue de la fiscalité communale.

Daniéla MASSART : Fiscalement, pour nous, oui. En revanche, l'un des points que j'ai soulevés dans la présentation, c'est la division par deux de la valeur des locaux industriels et commerciaux, qui aurait pu avoir un impact pour nous mais en général, quand l'Etat prend ce genre de mesure, il y a une compensation. Ce sont les fameuses compensations fiscales qui sont faites pour les communes. C'est pour ça que je vous ai dit tout à l'heure qu'on va avoir une perte de chapitre 73 mais on a une compensation – c'est 70 000 ou 80 000 €, pour nous – sur le chapitre 74. Donc financièrement, pour nous, c'est neutre. Ce ne sont plus les mêmes imputations mais il n'y a pas d'impact Covid, contrairement à ceux qui ont de la fiscalité économique comme SAM et la Région. Comme je l'ai dit, l'Etat est intervenu pour éviter que cette perte soit trop massive.

Sylvain BARONE : OK. J'ai noté les dépenses pour le gel, les masques, etc. Il y a aussi des...

Madame le Maire : Je rouvre la séance, pardon.

Reprise de séance.

Sylvain BARONE : Oui. Ça va être compliqué, là, parce que...

Madame le Maire : Oui, mais on est obligé, c'est comme ça.

Sylvain BARONE : Je sais, je sais. La crise Covid a aussi permis des économies, je pense.

Madame le Maire : Non, à part...

Sylvain BARONE : Ou permettra des économies l'année prochaine ; je pense aux subventions aux associations.

Madame le Maire : A part sur les festivités, par exemple, cette année, mais sinon, l'année dernière... Je vous ai cité tout à l'heure, sur 2021, tout ce qui est masques, gel, que nous devons fournir aux agents, dans les écoles : c'est 27 000 €. Sur l'année 2020, c'était plus de 53 000 €. S'ajoutent à cela les repas qui avaient été offerts aux élèves puisque la cantine était obligatoire, on ne pouvait plus brasser, etc. Donc là-dessus, on n'a pas fait d'économie.

Sylvain BARONE : Pour que je comprenne bien, le lien avec la Loi de finances, c'est qu'on anticipe les baisses des dotations notamment la DGF, l'année prochaine, de l'Etat aux collectivités, ou pas ? Non ?

Madame le Maire : Non, pas l'année prochaine. Je suspends à nouveau la séance.

Suspension de séance.

Daniéla MASSART : Au niveau des dotations, nous, on est stable. J'inclus dotation forfaitaire, DSR (dotation de solidarité rurale) et DNP (dotation nationale de péréquation). Sur ces trois dotations, on est stable. On a une petite baisse de la DNP, je crois, mais à l'inverse, la dotation de solidarité rurale est un peu plus importante. Mais on reste dans les 895 000 € au niveau des dotations. On est stable. En revanche, sur les enveloppes nationales, on avait une baisse de la part forfaitaire et, à l'inverse, les dotations de péréquation (DSR, DNP et DSU pour ceux qui sont urbains) ont été abondées. Mais nous, à notre niveau, on n'a pas d'impact – enfin, on espère, parce qu'on n'a pas eu les notifications, encore. Mais on n'a pas prévu d'impact sur la dotation de Poussan.

Sylvain BARONE : D'accord. Pour la crise de 2008, les baisses avaient été à partir de 2011, pour quatre ans.

Daniéla MASSART : 2011-2015, c'est ça. On avait été ponctionné, je ne sais plus de combien toutes les années, mais de 200 000 € cumulés qu'on n'a jamais retrouvés d'ailleurs.

Sylvain BARONE : Il n'y a donc pas de projection là-dessus, on attend des choix du Gouvernement, pour savoir sur qui pèsera le plan de relance ?

Daniéla MASSART : C'est la fameuse Loi de programmation des finances publiques qu'on attend tous avec impatience, pour savoir à quelle sauce on va être mangé. Mais *a priori*, ils ne prévoient pas de ponction, justement, puisqu'ils veulent qu'on investisse. Ce qui est plus probable, c'est que l'on soit contraint, peut-être au niveau des subventions ; on ne sait pas encore vraiment mais ils veulent qu'on participe à la relance économique. Peut-être nous subventionnera-t-on moins, en termes d'investissement, nous obligeant à emprunter plus. Mais ils ne prévoient pas, à court terme en tout cas, de nous ponctionner sur les dotations parce que s'ils nous ponctionnent les dotations, on n'a plus d'épargne donc on ne peut plus investir.

Sylvain BARONE : Les collectivités, c'est quoi, 70 % de l'investissement public ?

Daniéla MASSART : Oui, c'est ça.

Sylvain BARONE : OK.

Madame le Maire: Je rouvre la séance.

Reprise de séance.

Sylvain BARONE : Après, j'avais des questions sur les dépenses, mais je ne sais pas si...

Thomas BORDENAVE : Moi, j'ai juste une petite question. Pour revenir sur l'évolution des soldes de la dette publique, l'Etat nous demande de maîtriser les finances publiques, avec des dépenses publiques efficaces, plus sélectives, au service d'une croissance qualitative. J'aimerais savoir si, par rapport à ça, vous avez fait évoluer certains points de votre programme, si vous en avez tenu compte.

(Interventions hors micro.)

Je vous disais : l'Etat nous demande de maîtriser les finances publiques, avec des dépenses publiques efficaces et plus sélectives, au service d'une croissance qualitative. Madame MASSART nous l'a rappelé ; c'est inscrit dans le ROB. Est-ce que, par rapport à cette demande, vous avez fait évoluer certains points du programme ? Vous étiez prêts à le faire évoluer beaucoup, notamment sur la fiscalité ; est-ce que là-dessus, vous avez été prêts aussi à regarder et à tenir compte de ces demandes ? Est-ce que c'est un point qui a été évoqué entre vous ?

Henry-Paul BONNEAU : Florence, je peux peut-être apporter quelques éléments.

Moi, j'appelle ça des investissements productifs. Ça a été dit, par exemple, la rénovation de l'école des Baux est aussi une rénovation énergétique de l'école. Elle vise, dans un second temps, à baisser nos dépenses de fonctionnement et en énergie. Ça fait tourner l'économie puisque ce sont des travaux et ensuite, ça fait baisser notre dépense énergétique. C'est comme ça sur tout le patrimoine communal : il y a beaucoup à faire, pour faire baisser notre facture énergétique. C'est clairement ça, un investissement productif.

En parallèle, on commence à travailler très sérieusement des sujets sur la production d'énergie photovoltaïque ; il y a des panneaux sur le toit de la mairie, ça nous rapporte des recettes. Ça aussi, ça viendra, demain, ajouter des recettes de fonctionnement, avec un investissement qui fait tourner l'économie locale.

Un autre bon exemple a été cité, pour baisser la pénalité SRU. Ça veut dire qu'il faudra investir pour acheter des biens en centre-ville, les rénover, les rénover là aussi énergétiquement, les embellir ; c'est l'attractivité de la ville. Ça fera aussi tourner les entreprises locales et ça apporte du confort et un embellissement de la ville. Je pense à ce type d'investissements qui sont clairement dans la ligne des investissements – je ne sais plus comment vous les qualifiez, mais que j'appelle productifs.

Madame le Maire : Ou vertueux.

Sylvain BARONE : Sur le volet dépenses, on peut poser des questions aussi ? Oui ?
Sur la ZAC Sainte-Catherine, il est prévu – je n'ai plus le chiffre : 150 000, 200 000 €, en 2021 ?

Henry-Paul BONNEAU : 150 000.

Sylvain BARONE : 150 000, pardon. Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi ça correspond, s'il vous plaît ?

Henry-Paul BONNEAU : Les 150 000 € prévus en 2021, pour le chemin de la Garenne, correspondent en grande partie à des études, tout ce qui est études de faisabilité. Le reste du budget alloué pour le reclassement et l'aménagement de ce chemin est étalé sur les années suivantes. Je rappelle quand même que les dépenses liées au reclassement de chemin sont prises à 80 % minimum par, notamment, l'aménageur et d'autres institutions.

Sylvain BARONE : Oui, mais là, les 150 000 €, c'est la Commune ?

Henry-Paul BONNEAU : Oui, mais ça fait partie, après... dans ces 150 000 €, 80 % seront réattribués à la Commune par l'aménageur, par phase de tranche de travaux et d'investissement.

Sylvain BARONE : Tant que vous avez le micro ouvert, j'ai une autre question. Sur les logements sociaux, je n'ai pas tout bien compris. Vous disiez qu'en 2023-2024, si tout va bien, il n'y aura plus de pénalité SRU. Je comprends que c'est quand même beaucoup lié à ce que disait Bruno sur la rénovation de l'ancien, on enlève ça de la pénalité Loi SRU, si j'ai bien compris. Est-ce que vous intégrez, dans cette prévision, les promesses de constructions nouvelles ? Parce que c'est ça aussi qui permet de baisser.

Henry-Paul BONNEAU : Non.

Sylvain BARONE : Il n'y a donc plus besoin de justifier de nouvelles constructions par le fait que ça permettra de baisser la pénalité de la Loi SRU ?

Henry-Paul BONNEAU : Si. Il y a deux choses différentes. La rénovation de l'ancien, des biens communaux, va nous permettre de diminuer notre pénalité SRU, qui est déjà majorée à 300 %. Mais sur les futures constructions, l'avantage, c'est que c'est la volonté politique de la Commune de produire du logement social qui nous permet à terme de renégocier chaque triennale, cette pénalité, et la majoration de cette pénalité. Je le rappelle, cette dernière est normalement de près de 380 000 €, mais comme elle est plafonnée à 5 % du budget de fonctionnement, elle est réduite à 211 000 €.

Sylvain BARONE : C'est donc la majoration, que permet de diminuer (...) ?

Henry-Paul BONNEAU : Tout à fait. C'est le but de la renégociation du contrat de mixité sociale qu'on a avec l'Etat, qui permet de montrer notre volonté politique de produire du logement social, mais de le produire intelligemment, et de renégocier les majorations qui sont appliquées sur notre pénalité SRU.

Thomas BORDENAVE : Monsieur BONNEAU, je me permets de revenir sur la ZAC, sur les frais occasionnés. L'aménageur doit nous rétrocéder 80 % de ces sommes ?

Henry-Paul BONNEAU : Tout à fait.

Thomas BORDENAVE : Contractuellement, ça se fait sous quel délai ?

Henry-Paul BONNEAU : C'est par tranche. Il y a un calendrier qui est prévu, mais il bouge en fonction des autorisations qu'ils ont et de l'évolution du dossier.

Thomas BORDENAVE : On ne sait donc pas précisément.

Henry-Paul BONNEAU : On sait précisément, quand on va commencer à engager ces études : quand on aura le calendrier précis et qu'on engagera les études, se déclencheront des tranches qui sont prévues dans le temps, où l'aménageur reverse à la Commune sa part de subvention. Mais ça, c'est contractuel, il n'y a pas de souci : il n'y a aucune inquiétude à avoir sur ce point. C'est écrit noir sur blanc.

Sylvain BARONE : Sur la baisse de la subvention aux associations, page 29, est-ce que vous avez déjà prévu qui touchera moins, *etc.*, ou ça fera l'objet d'un prochain débat ?

Madame le Maire : Il y a eu une réunion. Normalement, un mail devait être envoyé à tout le monde. De notre côté, il y avait beaucoup d'absents. En revanche, Monsieur LOPEZ était présent avec nous.

André LOPEZ : Je n'avais rien à faire là.

Madame le Maire : Ah bon ? Mais vous n'aviez pas reçu le mail ? Parce que moi, je ne me suis pas posé de question, j'ai tenu la réunion comme si c'était normal. Je me suis même demandé pourquoi l'Adjoint aux finances n'était pas là parce que, voilà. Monsieur LOPEZ était présent et on a débattu des différents dossiers. Il y en a qui restent un peu en suspens parce qu'il y a des études plus approfondies à faire sur certains dossiers, mais on a déjà calé, tous ensemble, avec Monsieur LOPEZ.

Après, il y aura une réunion de la Commission vie associative, avec Madame ARRIGO, qui reprendra tout ça avec les membres de cette Commission. Voilà.

Sylvain BARONE : Et ça repassera en Conseil municipal après ?

Madame le Maire : Oui. Ce sera au niveau du budget. On votera tout ça au niveau du budget.

Sylvain BARONE : D'accord. On ne va donc pas rentrer dans le détail maintenant.

Madame le Maire : Non : là, au niveau du ROB, c'est une enveloppe globale, le détail sera vu en Commission et on l'aura au vote du budget.

André LOPEZ : Je tenais quand même à m'excuser pour ça.

Madame le Maire : Pour ?

André LOPEZ : D'avoir assisté à cette réunion.

Madame le Maire : Mais non, en fait, normalement, tout le monde devait être invité ! Vous avez bien vu que j'ai demandé trois fois pourquoi Monsieur ORTUNO n'était pas présent, parce que l'Adjoint aux finances était quand même censé être là. Il y avait pas mal d'absents. Vous, vous étiez là, donc je ne me suis pas posé la question, je me suis dit que vous représentiez votre groupe, et voilà.

Monsieur LOPEZ : On n'était pas convié.

Madame le Maire : C'est qu'il y a eu un souci, parce que normalement, tout le monde devait être présent. Monsieur ORTUNO n'a pas eu le mail non plus. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé.

En tous les cas, vous étiez là ; comme ça, ça nous a permis de discuter de tous les dossiers, de débattre ensemble et de regarder chacun des dossiers, donc non, vous n'avez pas à vous excuser, c'était très bien, il n'y a pas de problème.

Monsieur LOPEZ : Non, mais n'ayant pas été convié...

Madame le Maire : Normalement, vous auriez dû l'être. Je ne sais pas, il y a eu un méli-mélo, il y a eu un problème. Mais bon, ce n'est pas grave. L'essentiel, c'est que vous ayez été présent, pour représenter le groupe et qu'on ait pu travailler là-dessus et participer à ce travail tous ensemble. Voilà. Oui ?

Géraldine LACANAL : Je voulais simplement ajouter ; André, ne t'excuse pas, parce que je pense que finalement, le débat était constructif et tu nous as apporté de bonnes idées. Je pense que tu n'as pas à t'excuser, finalement.

Madame le Maire : Non. Il n'y a pas de problème.

Géraldine LACANAL Tu t'es trompé mais pas de souci pour nous. Je tenais à te le dire.

Thomas BORDENAVE : Une petite question, s'il vous plaît, sur les charges de personnel, sur l'augmentation assez importante.

Madame le Maire : Oui, tout à fait.

Thomas BORDENAVE : Si je ne dis pas de bêtise, on a mutualisé quelques services.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Est-ce qu'on sait, de ce point de vue, quelles économies cette mutualisation peut nous faire réaliser sur les charges de personnel, justement ?

Madame le Maire : Sur la mutualisation, il n'y a pas d'économie sur les charges de personnel, parce qu'on n'a pas mutualisé d'agents avec Sète Agglopôle Méditerranée et, surtout, parce que tout un travail a été refait par Sète Agglopôle Méditerranée sur les conventions de mutualisation. En début de mandat, tout un travail a été fait par eux, avec de nouvelles propositions, pour que toutes les communes soient mises à même niveau, que ce soient les communes de l'ex-CCNBT ou les autres communes, ce qui n'était pas le cas sur différents services mutualisés jusqu'à présent. Il y a eu une volonté que tout le monde soit au même niveau. Sur les services mutualisés, des propositions ont été faites ; il y a toute une réactualisation.

Nous, sur le service finances, on reste mutualisé. Par rapport à la nouvelle mutualisation, il y a une petite baisse de la somme, je ne sais plus exactement laquelle.

Pour les RH, on était mutualisé aussi, on reste mutualisé. Là, en revanche, il y a une augmentation de ce coût.

Nous avons fait le choix de mutualiser aussi tout ce qui est marchés publics, parce qu'en interne, on n'a pas d'agent avec ces compétences bien spécifiques. C'est un service très particulier, où juridiquement, il faut faire très attention, pour monter les marchés. Il y a toute une procédure à suivre, c'est assez technique. On a fait le choix de mutualiser ça, sachant qu'on paye au marché : petit marché, moyen marché, gros marché, il y a des sommes qui sont définies par l'Agglomération et c'est au nombre de marchés, suivant ce qu'on leur demandera. On a fait une estimation, c'est à peu près 30 000 €, je crois, sur le budget, si je me rappelle bien. 30 000 € de travail du service mutualisé des marchés.

1 000 € sont aussi prévus sur le service juridique : là, c'est pareil, c'est à la question, donc on a prévu un certain nombre de questions, en sachant quand même qu'avec la SCP MARGALL-D'ALBENAS, on a aussi une possibilité au niveau du juridique. Pour l'Agglomération, c'est vraiment au cas où l'on aurait une question très particulière à poser.

Ensuite, une petite partie est prévue pour un audit informatique. Voilà, c'est tout, sur la mutualisation.

Voulez-vous des explications sur les modalités financières, ou pas ? Voulez-vous que je passe la parole aux techniciens là-dessus ?

Thomas BORDENAVE : Oui, éventuellement.

Madame le Maire : Oui ? Allez. Je suspends donc la séance.

Suspension de séance.

Daniéla MASSART : Les conventions de mutualisation vont passer en Conseil municipal dans toutes les communes, dont la nôtre. Elles sont en train d'être finalisées par Sète Agglopôle. Dans les modalités financières, jusqu'à présent, avec la première vague de mutualisation, c'était gratuit, ce qui est délicat – c'est interdit, aussi. C'était gratuit – non payant, du moins – pour les communes qui ne transféraient pas de personnel. Pour les communes comme la nôtre, qui avaient transféré du personnel – 1,5 agent au niveau des finances et 1 agent au niveau des ressources humaines – c'était le coût salarial de ces agents qui était ponctionné sur l'attribution de compensation. Ça, c'était l'ancien système de facturation.

Le nouveau système de facturation prévu par Sète Agglopôle varie d'un service à l'autre. Je vous épargne tous les détails mais, en gros, comme l'a dit Madame le Maire, il y a une facturation plutôt à l'acte. Par exemple, sur les finances, c'est notre poids budgétaire qui est pris en compte, mais aussi le nombre d'actes, les titres et les mandats par exemple, ce qui varie d'une collectivité à l'autre. Ça, c'est au niveau des modalités. On a un poids relatif qui pèse en tant que Commune de Poussan, sur l'activité du service finances ou du service RH par exemple ; on va payer en fonction de ce poids, et plus au nombre d'agents qui étaient théoriquement dévolus à la Commune.

Ça, c'est l'évolution.

On a de nouveaux services, un nouveau périmètre de mutualisation, avec la commande publique. Cela dépend de la façon dont on conçoit la mutualisation, mais il faut quand même rappeler que ce n'est pas forcément qu'un gain en matière d'économies : elle permet aussi d'avoir accès à tout un ensemble d'experts qu'on n'a pas les moyens d'avoir, tout seul. On peut avoir un expert chez nous, mais parfois c'est quand même mieux d'en avoir plusieurs. La mutualisation permet précisément ce lien entre le terrain, puisque nos agents en interne ont la vision du terrain, et une expertise de Sète Agglopôle, qui est complémentaire. C'est vraiment un lien complémentaire.

Au niveau de la facturation financière, par exemple sur les finances, comme l'a dit Madame le Maire, on gagne légèrement, puisqu'on avait 1,5 agent, et aujourd'hui la part réévaluée de Poussan correspond à moins que le coût, à l'époque, de 1,5 agent.

Au niveau RH, c'est différent : ils considèrent que c'est un peu l'inverse, qu'il faut plus qu'un agent pour la Commune de Poussan, donc le coût est légèrement supérieur.

Pour le reste, comme l'a dit Madame le Maire, ce ne sont pas des agents dévolus à Poussan, ce sont vraiment des prestations, à l'acte, pour ce qui est informatique, juridique et commande publique. Tout ça pèse, chez nous, sur l'attribution de compensation, donc en recettes.

Madame le Maire : Je rouvre la séance.

Reprise de séance.

Madame le Maire : Je crois que Monsieur VANDERMEERSCH voulait prendre la parole.

Bruno VANDERMEERSCH : J'ai une mauvaise nouvelle. Non, c'est une boutade.

Sur le personnel, certes, les dépenses ont augmenté, mais je pense qu'on peut faire le constat que la Mairie était sous-staffée, entre autres en termes d'encadrement. C'est vrai qu'on a un projet ambitieux et on découvre que, pour construire les projets, même si la cellule marchés va nous aider, il faut rédiger des cahiers des charges, faire des études, s'en occuper. Ça prend beaucoup de temps. Il en va de même si on veut demander des subventions, par rapport à ce qu'on a inscrit dans le programme : je crois qu'on a programmé près de 25 % de subventions pour l'ensemble des projets qu'on vous a montrés – sous la précédente mandature, je crois que c'était autour des 10 ou 12 %. A défaut, on ne pourra pas faire le programme qu'on a construit : il faut vraiment aller chercher beaucoup de subventions. D'ailleurs, on aura peut-être de bonnes nouvelles ; peut-être que ça baissera l'endettement final si on arrive à capter plus de subventions que ce qui est inscrit à ce jour. Encore une fois, les finances publiques nous imposent de la prudence sur les recettes et du pessimisme sur les dépenses : c'est ce qu'on a appris en faisant le budget. On espère donc que l'endettement final ne sera pas à cette hauteur-là. Mais pour cela, il faut un minimum de staff, pour construire et porter les projets.

Il y a aussi un gros enjeu d'organisation, dans tous les services de la Commune, pour être peut-être plus efficaces, peut-être baisser le recours à des prestataires. On a commencé à y travailler, via des investissements par exemple en matériel, pour éviter de sous-traiter des prestations. C'est un premier investissement, humain et matériel, pour, demain, réduire aussi les coûts de fonctionnement.

Dernier point important : on l'a vu dans la comparaison, dans le *benchmark* par rapport aux strates, quand je dis que malheureusement, on a une mauvaise nouvelle, on n'a peut-être pas encore l'effectif suffisant, on le voit dans le *benchmark* qui a été fait. Aujourd'hui, on est plutôt sous-staffé par rapport à des communes de notre taille – et encore, car si l'on regarde à quelles communes on se compare, on est plutôt sur une base d'une commune de 5 000 ou 6 000 habitants, alors que je pense que le prochain recensement nous fera peut-être atterrir dans les communes de 8 000 habitants et plus. Il faut continuer de se structurer en étant bien organisé. Voilà ce que j'avais à dire.

Madame le Maire : Merci.

Sylvain BARONE : Encore une fois, collectivement, on n'a bien sûr rien contre l'investissement, ni même contre certains recrutements, évidemment. On n'a pas forcément les mêmes priorités ; on en partage certaines mais pas toutes.

Les deux principales remarques, c'est d'abord notre surprise face à votre propre surprise, au fait que vous semblez découvrir la situation ; ensuite, c'est notre regret de voir certains ratios se dégrader, notamment le passage promis, de 5 à 4 ans, en capacité de désendettement.

Sinon, bien sûr, on a des choix qui sont peut-être différents. L'avantage de ces débats, c'est que ça met tout à plat et qu'on peut en discuter, en débattre, dans le respect mutuel.

Madame le Maire : Sur le personnel, parmi les agents qui ont été recrutés, il y a le directeur des services techniques : c'était un poste qui était obligatoire pour une commune de notre taille, avec tout ce qu'il y a à faire dans la commune, ne serait-ce qu'en termes de nettoyage – Monsieur ORTUNO, Adjoint aux travaux, pourra vous en parler plus que moi – sans parler forcément des projets à développer derrière, dans lesquels il apporte ses compétences techniques sur les dossiers, dont il fait le montage technique. C'était un poste qui était nécessaire.

Ensuite, des agents ont été recrutés au niveau des services techniques, par exemple pour tout ce qui est espaces verts et gestion de tout ce qui touche à l'environnement, sur les différents projets que vous pouvez voir là.

Il y a un responsable finances marchés, aussi, qui est à la mairie et fait le lien avec les services financiers de Sète Agglopolo Méditerranée, et les services marchés. Il est là pour travailler sur les dossiers avec eux.

Il n'y a plus de question ? Non ?

Sylvain BARONE : Sur les plateaux-repas, non ?

Madame le Maire : Les plateaux-repas ! (*Rires.*) Non. On est à l'eau.

Henry-Paul BONNEAU : Si vous n'avez plus de question, pour éviter les plateaux-repas, je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2021, et de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires ainsi présenté en annexe.

Madame le Maire : Qui s'abstient ?

Sylvain BARONE : Pardon, on vote sur quoi exactement ? Sur le fait que le débat ait eu lieu ?

Henry-Paul BONNEAU : Voilà, tout à fait.

Madame le Maire : Vous prenez acte qu'il y a eu le débat, voilà.

Sylvain BARONE : D'accord.

Madame le Maire : Qui s'abstient ?

Thomas BORDENAVE : Moi, je m'abstiens.

Madame le Maire : Vous vous abstenez ?

Thomas BORDENAVE : Oui, on aurait voulu avoir les éléments en temps et en heure.

Madame le Maire : Non, mais Monsieur BORDENAVE... ce n'est pas grave, OK.

Thomas BORDENAVE : Non mais vous pouvez rire autant que vous voulez, moi, je trouve ça inadmissible. Maintenant, si pour vous, tout est normal, si tout est normal pour tout le monde de nous faire travailler sur des prévisions qui ne sont pas les bonnes...

Madame le Maire : Nous, on a travaillé sur les mêmes prévisions que vous, et on a retravaillé ensuite sur les nouvelles bases. Je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle, d'avoir ces informations.

Thomas BORDENAVE : C'est une excellente nouvelle, n'essayez pas de me prêter des propos qui ne sont pas les miens : c'est une excellente nouvelle, je suis ravi, félicitations, tout va bien, c'est parfait, je suis ravi. Je suis vraiment ravi. Mis à part qu'on a travaillé sur des éléments qui ne sont pas les bons et moi, ça m'intéresserait d'avoir cette correspondance de vendredi soir.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci là-dessus. Je vais passer la parole à Monsieur HERNANDEZ.

Bruno HERNANDEZ : Simplement une petite précision : les deux tableaux sont strictement identiques puisque la simple différence est dans la nature des recettes fiscales qui, dans le premier tableau, étaient liées à une augmentation de la taxe foncière, alors que dans le second tableau, on est toujours sur des recettes fiscales, mais avec une base d'imposition qui augmente. Il n'y a aucune différence. Il n'y a aucun élément qui vous empêche d'analyser le tableau de manière objective. Merci.

Thomas BORDENAVE : Merci ; le tableau, on a pu l'analyser, vous poser des questions là-dessus. Maintenant, il y a une grosse différence entre augmenter les impôts de 6 % et ne pas les augmenter. On aurait apprécié d'être au courant avant le ROB, mais bon. Les habitudes sont prises, nous, on découvre les choses au dernier moment, c'est un peu désagréable.

Madame le Maire : Non, Monsieur BORDENAVE. Là-dessus, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous êtes invité à toutes les commissions, on vous dit ce qu'il faut vous dire, vous êtes au courant des sujets, vous participez ; quand vous venez, vous participez. Après, je ne vois pas... on n'a rien à vous cacher, là-dessus, le travail a été fait hier, l'équipe n'a été mise au courant qu'hier soir, je leur ai expliqué ce qu'il s'était passé, les dossiers qu'on avait reçus, une fois que le service finances avait travaillé sur les différentes propositions qu'il était possible de faire, avec ces nouveaux chiffres qui nous étaient arrivés, ce nouveau document. Voilà, c'est tout, il n'y a rien à cacher de particulier. Si on vous avait présenté un budget et demandé de voter un budget...

Thomas BORDENAVE : J'espère bien !

Madame le Maire : Non, mais il n'y a absolument rien à cacher.

Thomas BORDENAVE : Je ne dis pas ça pour être désagréable ; je dis que c'est mieux pour la démocratie qu'on ait les dossiers, qu'on ait les éléments, qu'on puisse avoir... oui, les vrais dossiers, les vrais éléments, pour travailler normalement.

Madame le Maire : D'accord.

Thomas BORDENAVE : Et sur plein de sujets, nous n'avons pas les dossiers : sur la ZAC, sur la cave coopérative, sur d'autres points, on n'a pas d'élément. Je suis désolé.

Madame le Maire : Bon. On parlera de la cave coopérative tout à l'heure. On va vous demander de prendre acte du débat, du fait que vous y avez participé. Vous vous abstenez ?

Thomas BORDENAVE : Oui, on s'abstient.

Madame le Maire : Avec les pouvoirs, ça fait sept abstentions. Qui est contre ? Qui est pour ? A la majorité on prend donc acte que le débat a bien eu lieu. Merci.

Le Conseil municipal prend acte à la majorité de la tenue du débat d'orientations budgétaires, portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'exercice 2021.

[7 abstentions : A. LOPEZ ; V. PEYROTTE ; S. BARONE ; L. GRANIER ; T. BORDENAVE ; E. CHARAYRON ; S. CHAUZY.]

2/ FINANCES – PRINCIPE DE CESSIONS DE MATERIELS, VEHICULES, BIENS REFORMES ET EN L'ETAT PAR LE BIAIS D'UNE PLATEFORME DE COURTAGE AUX ENCHERES EN LIGNE

Rapporteur : Gérard ORTUNO

Madame le Maire : La parole est à Monsieur ORTUNO.

Gérard ORTUNO : Merci.

Comme indiqué dans le titre de la décision, nous nous sommes aperçus, en commençant à faire certains inventaires, que nous avons du matériel, des biens, des véhicules, qui étaient plus ou moins stockés à différents endroits, dont certains à la cave coopérative. C'est de là qu'est partie la réflexion : au lieu de les garder, alors qu'ils ne servent à rien, qu'ils dorment ou pourraient même dans certains cas nous coûter de l'argent, on s'est dit qu'on allait les vendre. Renseignements pris notamment auprès de la Communauté d'agglomération de la SAM, pour savoir de quelle manière ils nous conseillaient de travailler, ils nous ont expliqué qu'il existait une plateforme web, appelée Webenchères, qui était dédiée aux collectivités territoriales et pouvait être un bon support pour trouver des acheteurs à nos différents matériels, véhicules, etc.

Le fait de souscrire à Webenchères nous permettrait de commercialiser de façon sécurisée nos différents matériels, sachant que c'est le Trésor public qui perçoit le montant des ventes et, une fois que l'acheteur a acquis et pris le bien dans son panel, il peut confirmer qu'il est bien propriétaire du bien, nous faire les certificats de cession des biens et le Trésor public nous verse les sommes afférentes à la vente de ces biens.

Concernant les montants auxquels nous pouvons vendre sans engagement particulier, ils ne peuvent pas dépasser, pour chaque objet, 4 600 €, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600 € revient au Conseil municipal.

S'il s'avérait que nous avons des biens, comme des véhicules ou autres, dépassant les 4 600 €, cela ferait l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

André LOPEZ : Simplement une question : qui définit le prix ? Qui dit que ça vaut plus ou moins de 4 600 € ?

Gérard ORTUNO : Sur le système de vente, on définit avec Webenchères le bien qu'on souhaite vendre ; Webenchères nous donne un prix moyen, un prix mini, un prix maxi de la valeur du bien. Si le prix maxi de la valeur du bien défini dépassait les 4 600 €, il y aurait une délibération en Conseil municipal. Si, dans la plage qu'ils nous donnent, on est en dessous de 4 600 €, on met le bien en vente ; si, avec de la chance, ça dépassait malgré tout les 4 600 €, on validerait que la vente pourrait être réalisée mais il y aurait quand même une délibération en Conseil municipal pour appuyer le fait que ça dépasserait. Mais bon, ça serait plutôt dans un cas positif. Si on estimait un bien à la vente en moyenne à 2 500 €, avec un mini et un maxi respectivement de 2 000 et 3 000 €, et si on arrivait à le vendre plus de 4 600 €, ça serait plutôt quelque chose de très positif. Même si ça doit passer en délibération, je ne pense pas que la délibération s'opposerait à la vente du bien alors que l'estimation de base était bien inférieure.

André LOPEZ : Il n'y a que Webenchères, il n'y a pas autre chose ?

Gérard ORTUNO : Il y a d'autres systèmes mais qui ne sont pas validés par les communautés territoriales. Là, on utilise ce Webenchères, on ne peut pas utiliser eBay ou d'autres systèmes.

André LOPEZ : Ce que je veux dire, c'est que vous ne pouvez pas vendre à des particuliers ? Je connais des acheteurs de matériel, c'était mon boulot.

Gérard ORTUNO : Les personnes peuvent acheter sur le site Webenchères, aussi bien un particulier, qu'un professionnel, qu'une autre communauté territoriale. Au niveau des achats, ce n'est pas réservé aux communautés territoriales.

André LOPEZ : Oui, mais vous ne pouvez pas vendre à des sociétés.

Gérard ORTUNO : On peut vendre à des sociétés, à des particuliers, si on met quelque chose en vente. Par exemple, je sais qu'on avait, à un moment donné, récupéré des vieux lampadaires, l'ancienne Municipalité hésitait à les jeter ou pas. Ces lampadaires, on peut en faire des photos, voir avec Webenchères si c'est vendable. S'ils nous disent que c'est vendable et qu'ils estiment la valeur à tant, on les met en vente et à ce moment-là, vous-même, Monsieur LOPEZ, s'ils sont jolis et que ça vous intéresse, vous pouvez les acheter sur Webenchères, il n'y a pas de souci.

André LOPEZ : Ça ferait jaser ! (*Rires.*)

Gérard ORTUNO : C'est valable pour tous les biens qu'on peut mettre en vente sur le site de Webenchères. N'importe qui peut se porter acquéreur.

André LOPEZ : Merci.

Gérard ORTUNO : Je vous en prie.

Sylvain BARONE : C'est pour quel type de biens ? Vous avez évoqué des voitures. Vous pensez à quel type de biens ?

Gérard ORTUNO : On est en train de faire l'inventaire. J'ai pu constater que des choses dormaient dans des coins, à droite, à gauche. On a constaté par exemple qu'il y avait deux véhicules qui, d'après les informations que j'ai – à cette heure, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit – sembleraient être à l'état d'épaves. S'il est confirmé qu'ils sont bien à l'état d'épaves après expertise par un spécialiste, un mécanicien en l'occurrence, que nous ferons venir, on les vendra dans l'état. Si on s'aperçoit que ce sont des véhicules qui peuvent être retapés, on verra le coût de remise en état du véhicule, mais si le coût de la remise en état du véhicule dépasse la valeur vénale du véhicule, on ne va pas investir dans ce genre de choses, donc on les vendra quand même, et on pourra indiquer que la remise en état du véhicule est estimée à tant.

Il y a, par exemple, des plateformes, une vieille plateforme élévatrice qui, aujourd'hui, est incomplète, qu'on ne va pas remettre en l'état parce qu'on n'en a pas l'utilité. On la vendrait dans l'état dans lequel elle est, en informant bien sûr les futurs acheteurs des travaux qui seraient à effectuer pour la remise en état.

Là, on est en train, sincèrement, avec Monsieur Michaël DESQUERRE, de faire l'inventaire de tous ces biens, de voir ce qu'on pourrait vendre ou pas. A ce moment-là, on mettrait en vente dans la mesure du possible.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

L'objet de la délibération serait :

- D'approuver le principe de vente de biens réformés, via la plateforme de courtage aux enchères par internet dénommée Webenchères.
Vous avez pu voir aussi quelques informations sur les diapositives sur le site de Webenchères.

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'abonnement s'y rapportant, pour une durée d'un an, renouvelable année par année.
Si l'année prochaine, on s'aperçoit qu'on n'a plus rien à vendre, on ne reprendra pas d'abonnement. En revanche, le fait de ne pas être abonné ne nous empêche pas – c'est une parenthèse que je fais par rapport à ça – d'acheter sur le site de Webenchères. Je suis plutôt partisan de ne pas acheter forcément du neuf, mais d'acheter de la bonne occasion ; c'est plutôt dans mon principe. Sur Webenchères, on peut trouver de très bonnes occasions. J'ai commencé à fouiner un peu. Au niveau de la Commune, on peut être intéressé aussi pour acheter par ce site. Le fait de ne pas être adhérent ne nous bloque pas pour les achats.
Cette autorisation d'abonnement serait d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de quatre ans, pour un coût d'abonnement fixé à 900 € par an.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la vente de biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accomplir et signer les actes subséquents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- De dire que les recettes correspondant au produit des ventes seront inscrites au budget principal, chapitre 77, compte C/775 : produits des cessions d'immobilisations.

Madame le Maire : S'il n'y a plus de question, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Gérard ORTUNO : Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de vente de biens réformés via la plateforme de courtage aux enchères par internet dénommée « Webenchères ».

3/ INTERCOMMUNALITE – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

Madame le Maire : Sur ce point, je vous ai dit en début de Conseil qu'on l'annulait puisque Sète Agglopôle Méditerranée nous a demandé d'attendre pour le passer en Conseil municipal parce qu'ils souhaitent revoir ces conventions.

Point retiré de l'ordre du jour.

4/ INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Bruno VANDERMEERSCH

Madame le Maire : La parole est à Monsieur VANDERMEERSCH.

Bruno VANDERMEERSCH : Merci. Je ne vais pas vous lire le pacte de gouvernance, vous l'avez sous les yeux. Je vais en redécliner l'histoire.

En 2017, il y a eu fusion des deux anciennes Agglomérations, pour créer Sète Agglopôle Méditerranée. A cette époque, Sète Agglopôle Méditerranée, sans contrainte, s'est décidée à se doter d'un pacte de gouvernance.

Les principes fondateurs de ce pacte étaient :

- Une meilleure association des Communes à la politique communautaire ;

- Une association de la société civile à la consultation : ça a été la création du Conseil de développement ;
- Une solidarité du bloc communal : cela signifie une mutualisation des services à la carte, en fonction des demandes des communes.

Tel était le pacte de gouvernance qui existait dès 2017.

La Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique appelle à débattre de l'opportunité, pour une collectivité, d'avoir un pacte de gouvernance. Il y a eu ce débat. Il fallait attendre la constitution du nouveau Conseil communautaire. Une fois que le Conseil a été élu, il y a eu débat le 5 novembre 2020, pour acter le fait que Sète Agglopôle Méditerranée souhaite avoir un pacte de gouvernance. Elle en a un qui existe ; il faut le rénover et y adjoindre, écrire dans le marbre, un certain nombre de choses qui ont évolué depuis 2017, telles la création d'une Commission des Maires, dont je dirai quelques mots ensuite, et une plus grande participation des Conseillers municipaux au travers des Commissions thématiques. Ce sont des choses qui ont évolué depuis la signature du premier pacte de gouvernance.

Ce travail a été confié à la Commission ressources et coopération, afin de peaufiner et de réécrire ce pacte de gouvernance. C'est ce pacte qui vous est proposé et sur lequel on doit donner un avis. En fonction de cet avis, il y aura une nouvelle délibération, une nouvelle discussion, au Conseil communautaire du 8 avril prochain.

Ce document fixe les grands organes de la gouvernance dans l'Agglomération.

Certains points sont réglementaires, obligatoires : c'est le Conseil communautaire, qui compte 50 élus, dont 2 pour la Ville de Poussan, qui sont Madame le Maire et moi-même. C'est l'organe législatif, dirons-nous, de l'Agglomération.

Il y a aussi un Bureau communautaire, entre le Conseil communautaire et le Président, l'exécutif. Le Bureau communautaire, par délégation du Conseil communautaire, peut agir plus rapidement et efficacement que s'il faut, à chaque fois, convoquer le Conseil communautaire. Une délibération a fixé ce qui a été confié au Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire est composé de tous les Vice-présidents de l'Agglomération, avec leurs compétences, donc toutes les Communes sont représentées.

Ceci étant, dans l'histoire, ce qui explique la création d'une Commission des Maires est que certains Vice-présidents ne sont pas Maires de leur Commune. Or il s'est avéré que, parfois, il est bon que ce soient les Maires eux-mêmes qui soient impliqués. En sus de ce Bureau communautaire, il y a donc une Commission des Maires qui doit se réunir au moins une fois par trimestre. Elle a montré son utilité, par exemple, dans la crise Covid : sur de tels événements, il est utile que ce soient les Maires directement. Le Bureau communautaire, avec les Vice-présidents, a en charge l'intérêt général de la collectivité « Agglomération », alors que les Maires ont parfois d'autres préoccupations. Il faut donc bien dissocier les choses : l'Agglomération et les Communes. C'est bien de la gouvernance.

Ensuite, pour arbitrer et beaucoup travailler sur la mutualisation des moyens, la Conférence des DGS s'est instaurée. Une fois par mois, tous les DGS de toutes les Communes se réunissent et peuvent décliner la politique générale voulue par les élus dans les administrations et, par exemple, évaluer les mutualisations.

Il y a donc la relation entre l'Agglomération et les Communes, l'Agglomération et l'administration, et l'Agglomération et les citoyens. S'agissant des citoyens, les Conseillers municipaux sont au sein du Conseil communautaire, mais il y a aussi désormais une volonté forte de les faire participer dans les Commissions thématiques. Un certain nombre de Conseillers communautaires sont dans les six Commissions thématiques qui ont été mises en place. C'est de la participation directe.

Ensuite, pour la relation entre l'Agglomération et la société civile, on retrouve la création du Conseil de développement, qui à l'époque d'ailleurs n'était pas forcément obligatoire mais l'est désormais pour une Collectivité de plus de 100 000 habitants.

Sur l'avis, le document est bien fait : il permet de définir les choses. Un certain nombre de sujets sont réglementaires ; on constate l'évolution d'autres éléments, dont l'Agglomération veut se doter. Sur le document, j'ai une remarque à faire, sur le Conseil de développement, auquel j'ai participé donc je suis un peu pertinent. Il y a une erreur : il est écrit que le Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée compte au maximum 120 membres bénévoles, issus de la société civile, et proposés par les Communes qui composent la Communauté d'agglomération. Ça, c'est faux. Le Conseil de développement a effectivement besoin de recruter 120 membres ; il peinait même parfois à recruter. Il y a eu un appel à candidatures dans le bulletin d'information de l'Agglomération. Toute candidature peut être étudiée, n'importe qui peut se proposer. Il y a eu des informations via les réseaux sociaux. Moi-même, ici, je vous en avais fait état. C'est donc tout citoyen qui peut candidater. Ensuite, il y a une sélection des candidatures. Il n'y a rien d'écrit. Le Président du Conseil de développement est nommé par le Président de l'Agglomération, c'est comme ça ; ensuite, c'est le Président du Conseil de développement qui, en fonction des candidatures reçues, actera ou pas des candidatures.

Je dirai, pour y avoir participé, que c'est plus la motivation, l'engagement, qui sont pris en compte, et le fait d'être un petit peu représentatif de la société civile. Ce sont ces critères qui sont retenus. Même si la liste n'est aujourd'hui pas loin d'être arrêtée pour le prochain Conseil de développement qui va se mettre en place, rien n'est jamais fermé. Il y a des gens qui viennent mais qui s'en vont car ça ne leur convient pas. Tout le monde peut avoir le statut d'invité. N'importe qui peut demander à participer et même s'il n'est pas dans la liste des inscrits lors de l'Assemblée générale qui se tient une fois par an, il sera invité à toutes les réunions, etc. C'est « engagez-vous, qu'ils disaient ».

Enfin, ce document n'est pas mal fait. Ce n'est pas pour rien que Madame le Maire m'a demandé d'en faire état. Je vous lis la définition de l'élu communautaire avant que vous ne me tapiez dessus.

Le rôle politique : il participe au Conseil communautaire et vote les délibérations – ça, j'ai fait. Il est également le relais auprès des Conseillers municipaux non-membres du Conseil communautaire pour informer sur l'activité et les décisions prises par celui-ci – là, *mea culpa*, je ne vous ai pas beaucoup fait de retours sur ce qui se passe à l'Agglomération. Souvent, vous nous avez interpellés sur les votes que l'on peut porter à l'Agglomération. Je pense que je m'engage : il faut que l'on améliore ça, dans les Conseils municipaux, parce que je ne sais pas comment faire ailleurs. Il faut faire du *reporting*, de manière synthétique, parce que quand on a 500 pages pour un Conseil communautaire, mises en débat, c'est un peu compliqué. On ne va pas vous retranscrire tout ça, sinon on aura faim.

Moi, je m'engage à trouver une solution et à faire un effort pour faire des « debriefs » des réunions du Conseil communautaire, en Conseil municipal, selon les dates.

J'ajouterai, puisque je suis aussi le représentant de toute la population à Hérault Energies et au Syndicat du Bas Languedoc, que je ferai de temps en temps un focus sur ces organismes, où je nous représente tous.

J'ai oublié un point : il y a aussi une modification, le Président de l'Agglomération s'est engagé à venir au moins une fois dans la mandature à un Conseil municipal, afin de voir tous les Conseillers municipaux. Voilà ce qui est écrit dans ce document.

Moi, avec cette réserve sur le Conseil de développement, je suis d'avis qu'on le vote.

L'objet de la délibération est d'émettre un avis favorable, avec cette réserve, sur le projet de pacte de gouvernance entre Sète Agglopol Méditerranée et ses Communes en annexe de la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vais peut-être laisser la parole avant.

Sylvain BARONE : Oui, bien sûr. Merci : c'est vraiment important qu'on ait ce retour, effectivement. On y tient beaucoup, il se passe des choses très importantes à ce niveau-là, donc merci d'avance pour ton retour.

Quelques questions sur le pacte de gouvernance : moi, je trouve qu'il est très perfectible, ce pacte de gouvernance.

Sur la composition du Conseil de développement, merci de nous avoir éclairés. Il est censé représenter la société civile, mais enfin, comme souvent, dans ces instances, c'est plutôt masculin, plutôt âgé, plutôt diplômé, plutôt blanc, *etc.* Je ne dis pas ça pour toi, Bruno, mais c'est un fait.

Bruno VANDERMEERSCH : Belge, aussi.

Sylvain BARONE : Belge, enfin voilà. On n'y est pas tellement, sur la représentativité. En plus, moi, ce qui me pose vraiment problème, c'est le fait qu'on ait un Conseil de développement dont le Président est nommé par le Président de l'Agglomération. Ce n'est pas une obligation réglementaire : il y a des endroits où c'est le Conseil de développement qui élit son Président. Je trouve que c'est quand même beaucoup plus démocratique. En plus, il y a le contexte de l'affaire autour de la nomination du nouveau Président du Conseil de développement, dont je ne fais pas état ici. Mais bon, ça pourrait être plus démocratique et plus transparent, je trouve, puisqu'ensuite c'est le Président du Conseil de développement qui valide la nomination. Tout ça est très descendant et très piloté par l'Agglomération et donc par son Président. Je trouve qu'on peut faire mieux de ce côté-là.

Sur les Commissions thématiques consultatives, là aussi, on peut faire mieux : on n'invite que des élus, si j'ai bien compris. Or il y a plein de « simples citoyens » qui sont très compétents sur plein de sujets. Comme on le porte d'ailleurs à l'échelle de la commune avec les Commissions extra-municipales, ce serait quand même super de pouvoir faire venir des citoyens compétents sur tel ou tel aspect, qui ne sont pas élus, et je crois que ce n'est pas prévu, à l'heure actuelle.

Enfin, sur la Commission des Maires, là aussi, je ne suis pas convaincu. Il me semble qu'il y a seulement un Maire qui n'est pas Vice-président, à Villeveyrac. Deux ? OK, bon. C'est un peu redondant avec le Bureau, je trouve. Ça donne encore un peu plus d'importance à l'échelle communale, versus l'intérêt communautaire, et je trouve qu'il n'y en a pas forcément besoin. Ça permet encore des rencontres entre Maires. Je trouve qu'on a plutôt intérêt à porter un intérêt communautaire qu'à refaire des discussions entre Maires. C'est déjà trop le cas.

A l'inverse, je trouve que la Conférence des DGS est une bonne chose, car ça permet vraiment d'articuler les choses. Voilà, c'est pour expliquer notre abstention sur ce pacte de gouvernance qui nous paraît pouvoir être amélioré. Je ne sais pas si ce sont des choses qu'on peut faire remonter, après.

Bruno VANDERMEERSCH : Sur le premier point, le CDD et la démocratie au sein du Conseil de développement, avant d'arrêter le précédent Conseil de développement, on était sur un travail, avec quatre groupes de travail. Le quatrième groupe de travail était sur la gouvernance. On avait fait du *benchmark* avec les Conseils de développement qui existent ; certains fonctionnent très

bien, d'autres ne fonctionnent pas. Il y a plusieurs cas de figure : une élection démocratique du Président du Conseil de développement ; des Conseils de développement créent des associations à part. Nous, il n'y a pas de statut d'association, aujourd'hui. On avait commencé à travailler sur la gouvernance mais on a été emporté par la crise Covid et l'impossibilité de se réunir, ça a été chaotique. Mais c'est effectivement un sujet dont les membres du Conseil de développement sont libres de débattre pour construire beaucoup de choses. Le débat est très intéressant car Florence SANCHEZ nous écoute et c'est elle la Vice-présidente en charge de la relation avec le Conseil de développement. Ce ne sont pas des engagements, mais je pense que la gouvernance du Conseil de développement est très importante et je suis d'accord avec ce que tu as dit. C'est un sujet dont les membres du Conseil de développement eux-mêmes peuvent débattre et qu'ils peuvent construire. Donc engagez-vous ! Ça, c'est sur le Conseil de développement.

Pour les Commissions, tout comme nos Commissions, demain, municipales, on peut faire venir des experts. Dans les Commissions de l'Agglomération, on peut les faire venir et on les fait venir ; souvent, il y a des consultations, des experts viennent pour présenter un sujet, puis ils sortent et le débat peut avoir lieu. C'est tout à fait possible.

Sur la Commission des Maires, pour y avoir travaillé un peu, je maintiens qu'en tant que Vice-président, on est Vice-président de l'Agglomération, donc on doit travailler à l'intérêt collectif de l'Agglomération. C'est leur mission et ils ont des compétences très transverses, des délégations très transverses, donc ils doivent travailler sur l'Agglomération. En revanche, quand, par exemple, il y a des problèmes de coordination, ne serait-ce que pour des manifestations festives ou la crise de la Covid, avec l'approvisionnement en masques, je pense qu'une réunion des Maires a du sens. On ne travaille plus sur la même chose : c'est plus de la coordination entre collectivités « Mairies ». Mais elle se réunit une fois tous les trimestres alors que le Bureau communautaire se réunit une fois par mois.

Voilà ce que je pouvais apporter comme éléments de réponse.

Sylvain BARONE : Sur les experts, il y a une question de curiosité : qui sont les experts que vous faites venir, du coup ?

Madame le Maire : Ça va dépendre des thématiques.

Sylvain BARONE : Oui, mais ce sont plutôt des scientifiques, ou des gens qui ont une association de protection de je ne sais pas trop quoi ?

Bruno VANDERMEERSCH : Ça peut être les deux.

Sylvain BARONE : D'accord.

Madame le Maire : C'est ouvert. Ça va dépendre des thématiques qui seront traitées ou discutées pendant le groupe de travail.

Bruno VANDERMEERSCH : Ça peut être une start-up qui vient montrer un outil, par exemple.

Madame le Maire : C'est très large. Le fait qu'il existe cette possibilité d'être invité, c'est important aussi parce que, du coup, ça permet l'accès à certaines personnes. Si cet invité est intéressé par ce qui se passe... Parfois, les gens n'osent pas trop s'inscrire au Conseil de développement parce que c'est quand même beaucoup de travail et d'investissement, pour les gens qui y sont. Comme vous le disiez tout à l'heure, ce n'est pas vraiment très représentatif de la population ; je sais qu'ils sont en recherche de jeunes, dira-t-on, mais c'est compliqué parce que, souvent, les réunions sont en journée, ça représente beaucoup de réunions, beaucoup de groupes de travail sur des

thématiques, beaucoup de temps, et c'est vrai que la jeunesse a d'autres priorités, on va dire, peut-être malheureusement. C'est vrai que ce n'est pas très représentatif là-dessus. Mais le fait d'être invité permet à des gens qui, peut-être, n'ont pas osé s'inscrire ou se proposer pour intégrer le Conseil de développement de venir, de voir un petit peu comment ça se passe, de voir si le travail leur plaît – ce sont de gros groupes : 120 personnes, c'est énorme – voir un peu tout ça, comment ça se passe, et après, de rentrer dans le Conseil de développement si ça convient. Ça permet une ouverture et une vision à certaines personnes qui, peut-être, n'auraient pas osé, au début, venir directement. Voilà.

Je voudrais revenir sur la Commission des Maires et le Bureau, parce qu'on a Commission des Maires, Bureau communautaire et Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire et la Commission des Maires, comme le disait Bruno, c'est complètement différent. Moi, je pense que, vraiment, c'est important qu'il y ait les deux. Quand on est à l'Agglomération, on a notre casquette de Vice-président, on réfléchit « territoire », on est censé réfléchir « territoire » et ne pas regarder notre nombril en vérifiant si les propositions qui sont faites sur l'Agglomération vont être bonnes ou pas pour notre Commune. Quand on vote, on vote dans le but de travailler sur le territoire. En revanche, quand on est à la Commission des Maires, on pose cette casquette de Vice-président et ça nous permet d'échanger sur plein de sujets qu'on ne peut pas aborder en Bureau communautaire.

En Bureau communautaire, on vote, aussi : il y a le Conseil communautaire, où passent beaucoup de délibérations ; en Bureau communautaire, il y en a d'autres, d'autres dossiers sont présentés. C'est vrai que d'être avec les Maires, ça nous permet d'échanger sur plein de sujets parce que, finalement, le territoire n'est pas si grand que ça, on va dire. Certaines Communes sont collées, on a les mêmes problématiques, et c'est bien de pouvoir échanger avec eux. Je citerai l'exemple de la Commune de Montbazin, sur l'ABC des garrigues, du coup ça englobe tout le monde dedans. Là, on a lancé le permis de végétaliser dans notre commune, du coup, Montbazin s'en est inspirée, Balaruc sur certaines choses, Mireval va le lancer aussi. Ça permet d'apporter des explications.

Ensuite, comme on dit, quand les dossiers ou les actions fonctionnent dans une commune, ce n'est pas forcément intéressant de réinventer la poudre : il vaut mieux aller piocher les idées et échanger, voir ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, puis l'adapter à la spécificité de notre commune pour le mettre en place.

Sur la crise Covid, pour la gestion, par exemple dans les écoles, souvent, on a les informations au dernier moment et on se pose plein de questions, ce n'est pas toujours évident à mettre en place. Le fait d'échanger entre Maires nous permet d'avoir d'autres idées, ça nous ouvre d'autres possibilités.

Moi, je trouve que c'est complètement différent et que c'est quand même important. C'est une fois par trimestre, on en a une par exemple jeudi après-midi. On va en Commission des Maires et on discute, on débat de différentes choses, mais là, on est Maire et pas Vice-président, et c'est complètement différent. Voilà.

Par rapport à ce que vous avez fait remonter, on en prend acte : le but est de faire remonter les idées qui ont émané des différents Conseils municipaux, dans les communes. On verra tout ça au niveau de l'Agglomération, on fera remonter tout ça. Je pense que Bruno a tout noté ! Voilà.

Est-ce que vous avez d'autres points sur le sujet ? Non ? Qui s'abstient ? Sept. Qui est contre ? Qui est pour ? OK. On rend donc un avis favorable à la majorité.

Le Conseil municipal émet, à la majorité, un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre Sète Agglopôle Méditerranée et ses Communes membres.

[7 abstentions : A. LOPEZ ; L. GRANIER ; S. BARONE ; V. PEYROTTE ; E. CHARAYRON ; T. BORDENAVE ; S. CHAUZY.]

5/ MARCHES PUBLICS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur : Pierre CROS

Madame le Maire : C'est Monsieur CROS qui va prendre la parole.

Pierre CROS : Bonsoir.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5,

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique,

Considérant que la Commune souhaite optimiser ses charges de fonctionnement et que les groupements de commandes constituent en ce sens une opportunité pour bénéficier de prix attractifs,

Je vous propose le projet de constitution d'un groupement de commandes publiques, entre Sète Agglopôle Méditerranée et les Communes de Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, bien sûr Poussan, Sète, ainsi que le CCAS de Sète, le CCAS de Mèze et le Syndicat mixte du Bassin de Thau, en vue de la passation d'un marché public relatif à des prestations de télécommunications, sur le fondement du Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs au groupement de commandes.

Sète Agglopôle Méditerranée assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera, en concertation avec l'ensemble des membres, à l'organisation de la totalité des opérations de sélection des titulaires.

La Commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution des marchés sera celle de Sète Agglopôle Méditerranée.

Le service Organisation, méthodes et nouvelles technologies d'information et de communication procédera, en concertation avec l'ensemble des membres, à la définition des besoins, à la rédaction des pièces techniques et à l'analyse technique des offres.

Sète Agglopôle Méditerranée sera chargée de signer et de notifier le marché pour l'ensemble des membres.

Chaque collectivité membre du groupement s'assurera, pour la partie la concernant, de la bonne exécution notamment en ce qui concerne les commandes et le paiement des prestations.

Le groupement prendra donc fin après la notification du marché au titulaire.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum fixé en valeur en application des articles L. 2125-1, 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure de passation utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2, 1°, et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation sera décomposée en deux lots.

Il y a eu un petit changement par rapport au document qui vous a été remis en première instance.

Il y aura deux lots.

Madame le Maire : Je suis désolée, je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais normalement, vous avez reçu un mail avec la nouvelle délibération concernant ce marché public. Sète Agglopôle Méditerranée nous a transmis cette nouvelle délibération. Ils avaient proposé une consultation en trois lots, au départ ; c'est ce que vous aviez reçu dans le téléchargement du Conseil municipal, sur la plateforme. Ils ont fait un nouvel envoi, ils ont transformé ça en deux lots, le lot 1 et le lot 2. Normalement, un mail a été envoyé à tous les élus avec cette nouvelle délibération. Le changement ne vient pas de nous, mais de Sète Agglopôle. Je ne sais plus quand est-ce qu'il est parti, ce mail. Jeudi après-midi ? Il y a deux lots au lieu de trois.

Pierre CROS : Deux lots ont été regroupés.

Madame le Maire : Ils ont regroupé deux lots.

Pierre CROS : Ça n'a pas changé, c'est seulement qu'au lieu d'avoir trois lots, il y en a deux qui sont regroupés.

(Interventions hors micro.)

Pierre CROS : On a reçu un mail.

(Intervention hors micro.)

Madame le Maire : Vous ne l'avez pas reçu ? Si.

Fabienne MICHEL : Je n'ai pas vu le mail, je suis comme vous, mais effectivement, on l'a reçu jeudi à 16 h 24.

Madame le Maire : Ça ne change rien, c'est simplement qu'ils ont regroupé deux lots en un seul, donc on a deux lots au lieu de trois.

Pierre CROS : La consultation sera donc décomposée en deux lots.

Le lot n° 1 sera composé de la téléphonie fixe, téléphonie IP, accès internet, intercommunications MPLS ; le lot n° 2 sera pour la téléphonie mobile.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans (soit une durée totale de quatre ans).

Le montant maximum des commandes tous membres confondus sur la durée totale de l'accord-cadre est estimé à un maximum de 3 414 000 € hors taxes.

Le tableau que vous avez sous les yeux vous précise le montant maximum, sur quatre ans, pour chaque ville, chaque village. Pour Poussan, cette somme est de 148 000 €, actuellement.

Nous avons fait notre état des lieux ; aujourd'hui, entre la téléphonie mobile et la téléphonie fixe, on est exactement à 2 974 € par mois. On espère donc faire des économies grâce à ce groupement.

Avez-vous des questions ?

Sylvain BARONE : Si j'ai bien compris, c'est sur nos besoins en téléphonie, c'est ça ?

Pierre CROS : On demande à chaque village qui veut bien adhérer pour faire un état des lieux, aujourd'hui, entre tout ce qui est fixe, ADSL, abonnements, et tout ce qui est mobile.

Sylvain BARONE : Les équipements Mairie, enfin, municipaux.

Pierre CROS : Voilà, tout ce qui est municipal : Mairie, Police municipale, écoles, tout ce qui est internet, abonnements, téléphones mobiles...

Sylvain BARONE : Cabines téléphoniques...

Pierre CROS : En fonction de ça, chaque village a fait son état des lieux. Ça, c'est la base ; ensuite, on espère bien sûr que les négociations seront plus avantageuses.

Sylvain BARONE : Et on sait combien on pourrait peut-être économiser, avec cette convention, ou pas ?

Pierre CROS : Aujourd'hui, on ne le sait pas, mais nous, on espère surtout sur le côté mobile. Sur le côté ADSL, internet, il faut faire attention à l'opérateur, il ne faut pas prendre n'importe quoi, mais sur le côté mobile, on a 26 téléphones mobiles : là, ça va représenter 300, je pense que les tarifs d'abonnement seront plus avantageux. On espère surtout sur ce côté téléphonie mobile.

L'objet de la délibération est :

- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques entre Sète Agglopôle Méditerranée et les Communes de Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, ainsi que le CCAS de Sète, le CCAS de Mèze et le Syndicat mixte du Bassin de Thau, pour des prestations de télécommunications ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président de Sète Agglopôle Méditerranée ou son représentant à signer les marchés ou tout document s'y rapportant, dans la stricte limite du montant maximal pour chaque membre.

Madame le Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? OK, très bien. Simplement une précision : nous, quand même, sur la commune, on est engagé contractuellement jusqu'en mars 2022. On a souhaité adhérer à ce marché mais on ne l'intégrera qu'en mars 2022, quand nos contrats seront terminés avec les prestataires qu'on avait jusqu'à présent, puisque c'étaient des contrats de deux ou trois ans. On va attendre qu'ils se terminent. Mais on espère effectivement faire des économies par la suite, avec ce marché.

S'il n'y a plus de question, qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques entre Sète Agglopôle Méditerranée et les Communes de Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, ainsi que le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sète, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Mèze et le Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT), pour des prestations de télécommunications.

6/ FESTIVITES – ADHESION A LA FEDERATION DES COMITES DES FETES DE FRANCE ET DE L'HERAULT

Rapporteur : Jean-Claude PAGNIER

Madame le Maire : Pour ce point, je passe la parole à Monsieur PAGNIER.

Jean-Claude PAGNIER : Bonsoir. Je vous la fais courte ou longue, comme vous voulez. La plus courte.

Comme vous le savez, dans le village, on a des manifestations, à peu près une quinzaine de manifestations dans l'année. A chaque fois qu'on fait une manifestation, il y a une musique et on a des droits d'auteur, auprès de la SACEM. C'est conséquent parce que ça représente entre 3 000 et 4 000 € par an.

On a l'occasion d'adhérer à la Fédération des comités des fêtes de France et de l'Hérault. Ça veut dire qu'en adhérant à ces fédérations, agréées par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, on bénéficie d'une réduction de 12,5 % par l'Hérault et de 20 % par la Fédération

France. Cela fait une réduction de 32 %. Sur 3 000 € de SACEM sur l'année, on gagne à peu près 1 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

En plus de ça, nous avons un soutien en cas de difficulté, sur les procédures judiciaires. On a un avocat qui est agréé en la matière. On peut bénéficier d'une manifestation annuelle de remerciements pour les bénévoles ; c'est gratuit, c'est exonéré des droits de SACEM. Voilà.

C'est 90 € par an ; ce n'était pas précisé, il était écrit 90 € mais on a oublié d'ajouter « annuels ». Ça veut dire qu'en une festivité, voire deux, on a facilement remboursé ces 90 €.

L'objet de la délibération est :

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Poussan à la Fédération des comités des fêtes de France et de l'Hérault ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

J'ai oublié quelque chose ?

Madame le Maire : Oui : de dire que la dépense relative à l'adhésion sera prise en charge sur le budget principal, au chapitre 011, compte C/6281 : concours divers.

Pierre CROS : Ah oui, en bas, exact. Voilà.

Madame le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Non ? On va donc passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Poussan à la Fédération des comités des fêtes de France et de l'Hérault pour un montant de 90 € par an.

7/ CULTURE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Michel BERNABEU

Madame le Maire : La parole est à Monsieur BERNABEU.

Michel BERNABEU : Bonsoir.

Considérant l'intérêt pour la Ville de Poussan d'intégrer un réseau local et national dans le domaine de la sauvegarde patrimoniale,

Considérant la démarche de restauration et de préservation de son patrimoine engagée par la Ville de Poussan et son intérêt de bénéficier d'une aide technique et financière,

J'informe les membres du Conseil municipal que la Fondation du patrimoine a été créée par la Loi du 2 juillet 1996 et a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les Collectivités territoriales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des Collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subvention et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

La Fondation du patrimoine est animée par 22 délégations régionales et 100 délégations départementales. Elle est incarnée et animée par un réseau de plus de 600 bénévoles, soutenus par le travail de 75 salariés.

Je précise que l'adhésion à la Fondation du patrimoine permettra à la Ville de Poussan de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Je voudrais également vous informer que, dans cet esprit, nous avons reçu dernièrement la visite de Monsieur COSME, qui est le délégué à la Fondation du patrimoine pour notre secteur. Nous avons fait avec lui la visite du centre historique de Poussan : halles, château, rues moyenâgeuses, remparts, chapelle des Pénitents. Monsieur COSME a été passionné par cette visite, n'hésitant pas à qualifier notre centre ancien de « petit Pézenas ».

A propos de la prochaine rénovation des halles, Monsieur COSME nous a incité à adhérer à la Fondation pour être accompagnés dans notre projet et afin de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire à travers l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. Avec Monsieur BONNEAU, nous avons monté le dossier, très documenté, sur l'historique du lieu, son intérêt culturel, festif, économique et patrimonial. Ce dossier va être envoyé à la Fondation du patrimoine – si nous votons notre adhésion – qui va l'instruire, l'accepter, nous l'espérons, et procéder au lancement des souscriptions avec appel aux dons.

Il faut savoir que la Fondation dédie une page internet à chaque projet pour communiquer et recevoir les dons en ligne. Elle traite les dons, émet et envoie des reçus fiscaux et des courriers de remerciements aux donateurs. Elle peut aussi apporter une aide financière complémentaire aux dons déjà collectés, d'où l'intérêt d'adhérer pour notre Commune.

J'ajoute que le coût d'adhésion à la Fédération est de 300 € par an et je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette adhésion.

Avez-vous des questions ?

L'objet de la délibération est :

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Poussan à la Fondation du patrimoine ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- De dire que la dépense relative à l'adhésion sera prise en charge sur le budget principal, au chapitre 011, compte C/6281 : concours divers.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Michel BERNABEU : Merci.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Poussan à la Fondation du patrimoine pour un montant de 300 € par an.

8/ URBANISME – CESSION DE LA CAVE COOPERATIVE

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Avant de vous exposer les faits, je vais passer la parole à Monsieur BERNABEU.

Michel BERNABEU : Merci. En tant qu'ancien Poussannais, je vais faire l'historique de la cave, ce que j'en sais, du moins.

C'est dans les années 1930, dans l'espoir de mutualiser les risques de mévente du vin, qu'un petit groupe de Poussannais eut l'idée, comme il était d'usage à cette période, de se réunir en association, afin de créer une cave coopérative. Ce nouvel équipement devait leur permettre de soustraire à leur activité les étapes de la vinification, de la conservation et de la vente.

Après sa construction en 1936, la première récolte qui y fut vinifiée fut celle de septembre 1937. Fernand GUEROT fut le premier président de la cave ; le dernier fut Jacques FOURNIER, qui a succédé à Fernand POUJOL.

De 1937 aux vendanges de l'année 2006, ce lieu emblématique de l'identité viticole poussannaise résonna du bruit des tracteurs, des cris des gérants et des viticulteurs.

A partir de 2006, elle fut laissée à l'abandon. Si, pour certains lieux emblématiques, comme les chapelles, les halles, il est possible et important de continuer à s'en occuper, à les soigner et à leur permettre de vivre et de s'ouvrir aux Poussannais, à mon avis, et croyez-moi, je suis très attachée à notre patrimoine, ce n'est pas le cas de la cave.

La vieille dame est bien fatiguée par ses 70 ans de bons et loyaux services et par cette longue période de déchéance. Il serait heureux qu'elle participe, par son emplacement vaste et généreux, à l'élaboration d'un projet ambitieux qui embellira l'ensemble du quartier de la rue de la Coopérative. Cependant, son souvenir demeurera car si cette délibération est approuvée, l'aménageur intégrera sa principale façade dans son projet. Ainsi, la mémoire des nombreux vigneron qui ont versé les fruits de leurs vignes et de leur travail dans ces cuves hospitalières sera respecté et rappelé à tous.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'historique de cette cave et son devenir.

Madame le Maire : Merci.

J'expose aux membres du Conseil municipal que le projet de nécessaire requalification de la cave coopérative résulte d'une démarche de réflexion globale incluant enjeux de préservation de la mémoire du site et création d'une nouvelle centralité à l'échelle du quartier.

Je rappelle que l'ancienne cave coopérative, sise chemin de la Coopérative, cadastrée AS n° 141, d'une superficie de 6 864 m² avec une bâtisse de 3 850 m², est désaffectée et appartient au domaine privé communal soumis à un régime de droit privé et qu'à ce titre, elle est aliénable et prescriptible.

J'indique que la cave coopérative a été acquise le 30 décembre 2006 au prix de 488 000 €, que cette dernière est en vente depuis plusieurs années et qu'elle a fait l'objet de différents projets, aucun n'ayant abouti jusqu'à ce jour. Le dernier, en date de 2019, prévoyait une vente à hauteur de 750 000 €, dont 348 000 € de paiement en dation d'un local brut de 300 m².

A la suite de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale en juillet 2020, la Ville de Poussan a été sollicitée par différents aménageurs quant au devenir de ce site.

A cet effet, j'indique les différents critères mentionnés en conditions impératives auprès de tout aménageur intéressé pour proposer un projet d'aménagement du site :

- Critères patrimoniaux : conservation d'éléments architecturaux du site ;
- Critères environnementaux et cadre de vie : aménagement du quartier, création d'espaces publics structurants et aménagement d'espaces verts, cheminements piétons, désimperméabilisation des sols ;
- Critères sociaux : production de logements répondant à la Loi SRU et offrant une mixité sociale ; espaces de vie partagés, liens entre les habitants du quartier ;
- Critères économiques : opération financière permettant d'investir, de protéger et de mettre en valeur d'autres lieux patrimoniaux ;
- Prix de vente : un prix de vente minimum de 1 000 000 € a été exigé ;
- Projet urbain partenarial (PUP) comprenant le réaménagement de la voirie publique attenante au projet ainsi qu'une réflexion sur un cheminement piéton requalifié vers la place de la Mairie.

Dans le cadre de la Commission Urbanisme, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, en date du 2 février 2021, deux cabinets d'architectes sont ainsi venus présenter leurs projets respectifs, sous couvert de l'anonymat des deux aménageurs intéressés pour porter lesdits projets.

Au terme de la présentation, c'est le second projet qui a été retenu par la majorité des membres présents à la Commission Urbanisme élargie. Ce projet est celui de la société d'aménagement GGL, qui remplit l'ensemble des critères mentionnés ci-avant, pour une offre d'acquisition de la cave coopérative fixée à 1 200 000 € auquel s'articule un Projet urbain partenarial (PUP) estimé à 350 000 €.

Outre l'intérêt de requalifier ce site en intégrant les critères mentionnés ci-avant, j'ajoute que le réinvestissement de cette friche urbaine permettra également de la sécuriser et ainsi d'éviter les dégradations fréquentes dans les bâtis inoccupés.

Il est à rappeler que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles au vu de l'avis du Service des Domaines qui a estimé ce bien à 810 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

A ce titre et eu égard à la bonne gestion du patrimoine communal, je souligne que l'offre financière présentée dans le cadre de la présente délibération est nettement supérieure à la dernière estimation du Service des Domaines, de l'ordre de +48 %, et en adéquation avec les prix du marché (175 €/m²).

L'objet de la délibération est :

- D'approuver la cession de la cave coopérative au prix de 1 200 000 € à la société d'aménagement GGL ;
- De m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- De dire que la recette relative à la cession de la cave coopérative sera encaissée au budget principal de l'exercice 2022.

Je voulais ajouter que, comme expliqué lors de cette réunion, ce projet est pensé pour être ouvert à tous et il sera coconstruit avec les habitants qui souhaiteront s'impliquer dans le cadre d'un groupe de travail dédié à la conception du futur quartier. Les sujets participatifs qui y seront abordés porteront sur la qualité du cadre de vie, la végétalisation des espaces, les vignes partagées, le choix du mobilier urbain, le traitement urbain. Ce seront autant de thématiques propices à la créativité.

La mise en valeur du patrimoine local et la préservation de la mémoire du site seront aussi au cœur des réflexions : choix des noms des réalisations en lien avec l'histoire, intégration d'objets mémoriels liés à l'activité viticole, reportage photographique urbain, manifestations et animations thématiques autour des vignes et du terroir.

Y a-t-il des questions ?

Laurence GRANIER : Je pense que c'est quelque chose quand même de très important, la cave coopérative, à Poussan. Pourquoi ne pas avoir consulté la population ? Pourquoi ne pas avoir demandé aux Poussannais ce qu'ils pensaient vraiment de ce projet ?

Madame le Maire : La population sera intégrée au travail du projet, sur la partie du quartier et sur tout l'aménagement.

Laurence GRANIER : Oui, mais si je comprends bien, on vote, c'est bon, ce projet va se faire, et la population n'aura pas été...

Madame le Maire : Ce projet se fera, à la suite du vote de ce soir. En revanche, la population sera associée à toute la réalisation qui sera faite sur ce futur quartier et le réaménagement de la voirie. On a déjà été contacté par différentes personnes qui sont d'accord pour participer à ce groupe de travail.

Laurence GRANIER : En amont, ce n'était pas possible ?

Madame le Maire : Ce n'est pas que ce n'était pas possible : c'est un choix que nous avons fait...

Laurence GRANIER : Ah, d'accord.

Madame le Maire : ... de vendre la cave coopérative compte tenu de son état. On l'a expliqué à la réunion d'urbanisme élargie. C'est un choix que nous avons fait de vendre ce site qui se dégrade plus qu'il ne faut et qui devient très dangereux. C'est un choix que nous avons fait là-dessus. En revanche, pour la population, des groupes de travail seront faits avec eux sur tout ce qui est aménagement paysager, toutes les thématiques que je vous ai citées tout à l'heure.

On a déjà été contacté, notamment par des personnes qui habitent dans le quartier, parce qu'il y a aussi tout le réaménagement global du quartier qui doit être pris en compte. Il y aura toute la voirie – là, vous avez une vue. Le chemin de la cave coopérative va être réhabilité. Il y aura donc des gens du quartier. L'idée, c'est d'avoir trois personnes qui gèreront les trois thématiques (l'histoire, l'aménagement, la partie animations et manifestations en lien avec le lieu), avec des groupes de personnes, quelles qu'elles soient, qui souhaitent s'investir sur ce projet.

Sachant que l'idée de la vente est actée, pour nous : on souhaite vendre.

Laurence GRANIER : Voilà, c'est ça.

Madame le Maire : En revanche, il y a la conservation du fronton sur six mètres de large, l'utilisation des matériaux, qui seront récupérés et réutilisés sur le site. Après, tout le projet est à construire avec l'architecte et l'aménageur.

Laurence GRANIER : D'accord. Avec le projet de Sainte-Catherine, plus la cave coopérative, au niveau des écoles et des infrastructures, tout ça, est-ce que ça ne va pas saturer, quand même, à Poussan ?

Madame le Maire : Sur la cave coopérative, il va y avoir environ une centaine de logements, 35 % de social. Le souhait est que ce social soit plutôt tourné vers des séniors, précisément pour impacter le moins possible les écoles déjà présentes. Quant au sujet de la ZAC Sainte-Catherine, lorsqu'il aura avancé, effectivement, il y aura un projet d'équipement public et forcément d'une école qui sera réalisée sur ce secteur. Mais tout ça se calculera suivant le nombre de logements qui vont arriver au fur et à mesure et le nombre d'enfants qu'on aura dans les classes.

Laurence GRANIER : Très bien. Merci.

Madame le Maire : De rien.

Sylvain BARONE : J'ai plusieurs questions.

On est là pour vous interpeller. Ce n'était pas notre projet, bien sûr. On avait un projet de centre culturel un peu ouvert, à l'entrée de Poussan. On considère qu'on a un peu raté les occasions de garder des endroits ouverts pour faire respirer le village (Maleska, Via Domitia, etc.).

Bon. C'est votre décision.

En revanche, j'ai un problème, encore une fois un petit peu politique. Si ma mémoire est bonne, ce n'est pas un projet qui a été formulé pendant la campagne.

Madame le Maire : Simplement, Monsieur BARONE, comme ça, ça évitera de discuter trois heures sur cette question...

Sylvain BARONE : Oui, mais c'est important, quand même.

Madame le Maire : Oui, mais c'est très important, ce que je vais dire. Monsieur LOPEZ et Monsieur BORDENAVE étaient présents à la Commission. La question m'a été posée et ma réponse a été la même que ce soir : lors d'un Conseil municipal avec l'ancienne équipe, l'équipe de Monsieur ADGE, et l'équipe de Monsieur CAZENOVE, il a été demandé par Monsieur LLORCA – et les enregistrements sont à disposition – que le projet de la cave coopérative ne fasse pas partie des projets de campagne. Ça a été acté en Conseil municipal par tout le monde. Donc nous n'avons pas travaillé sur ce projet pendant la campagne, nous n'avons pas fait de proposition. Voilà.

Sylvain BARONE : Là, enfin...

Madame le Maire : Donc c'est ma réponse.

Sylvain BARONE : J'ai compris. Pour le coup, je suis quelqu'un de mesuré, mais je trouve ça quand même très grave, de lancer des projets neuf mois après l'élection, dont peut-être le projet le plus important de cette mandature – 100 logements, ce n'est quand même pas rien – sans en avoir parlé, de manière transparente, à la population, qui a pu voter... Il y a peut-être des gens qui sont contre ce projet et qui ont voté pour vous. Il faut se rendre compte de ça, quand même. Là, on est sur un dysfonctionnement démocratique qui est, à mon avis, majeur. C'est un manque de transparence énorme. Vous ne pouvez pas faire ça ! Je trouve ça très grave.

Madame le Maire : On n'a pas proposé de projet pendant la campagne sur ce site ; ensuite, on a eu des propositions, qui ont été faites après, sur ce site, et c'est tout.

Sylvain BARONE : Voilà, je trouve ça... bon.

Madame le Maire : Après, pour le centre socioculturel, nous avons un autre lieu qu'on a déjà acheté, sur lequel il va être travaillé.

Sylvain BARONE : OK. Mais sur le fait de ne pas en avoir parlé pendant l'élection, je trouve que c'est une première chose, quand même, qui n'est pas terrible.

La deuxième chose, c'est de ne pas avoir associé la population. Ce n'est pas ma conception de la démocratie participative. Vous allez faire discuter les gens sur la couleur des pots de fleurs, sur...

Madame le Maire : Non, pas du tout.

Sylvain BARONE : J'exagère un peu, mais sur des choses marginales, pas sur le fait de faire un projet à 100 logements, d'une part. D'autre part, pourquoi ne pas avoir associé la population au vote qui a eu lieu, un mercredi après-midi en catimini, un jour de semaine ? Vous aviez l'opportunité d'associer les gens à ce projet, vous ne l'avez pas fait et je trouve ça vraiment dommage. Vraiment dommage.

Madame le Maire : Le choix du projet n'a pas été fait en catimini : tous les élus, tout le Conseil municipal a été invité ; il y a eu une réunion, une présentation avec les architectes. Ensuite, il y avait un tableau avec des critères qui correspondaient, pour que tout le monde ait les mêmes notes, et les élus ont rendu leur feuille, un calcul a été fait sur les choix, et ça a été choisi par les élus qui étaient tous présents à cette réunion.

Sylvain BARONE : Oui, mais on n'a pas eu le projet avant, mais sur le moment ; on a dû se prononcer, un jour de semaine – encore une fois, je le répète : on est plusieurs à travailler...

Madame le Maire : Nous aussi, on travaille, Monsieur BARONE, mais quand on est élu et qu'on est convoqué à une réunion importante, même si on travaille...

Sylvain BARONE : Eh non, eh non !

Madame le Maire : Ben oui ! Sinon, on donne son pouvoir et on fait confiance aux élus du groupe, qui vous représentent.

Sylvain BARONE : Eh oui, mais on ne savait pas qu'il y avait cet enjeu-là, on l'a découvert sur le moment.

Madame le Maire : C'était cave coopérative, cession de la cave coopérative, projet sur la cave coopérative.

Thomas BORDENAVE : Madame SANCHEZ, si je peux intervenir, refaisons un peu l'historique : on vous a interpellée sur ce sujet en Conseil municipal.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Monsieur BONNEAU nous a répondu qu'il ne pouvait pas empêcher les gens de s'intéresser au site.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Lorsque vous nous conviez à cette réunion, à aucun moment on n'est au courant qu'il va falloir choisir, dès à présent, un architecte pour faire ce projet et céder la cave. Il n'y a pas eu « des » réunions ; il n'y a eu que ce rendez-vous. (...)

Madame le Maire : Oui, puisqu'on a été contacté par des aménageurs ; ils nous ont demandé quels étaient les critères que l'on souhaitait imposer au projet.

Thomas BORDENAVE : Ce n'est pas ce que vous nous avez dit. On vous a interrogés, vous nous avez dit « on ne peut pas les empêcher de s'intéresser ». C'est lors de cette cession que vous nous avez indiqué qu'on leur a remis des critères, qu'on avait décidé de vendre, qu'on avait choisi un prix, qu'on avait mis en place certains critères. Il y a le fond du projet, il y a la forme, là vous n'y êtes pas du tout et je rejoins complètement ce que dit Sylvain. C'est aberrant.

Sylvain BARONE : C'est un projet trop important pour être voté un mercredi après-midi sans consultation de la population. En tout cas, ce n'est pas l'idée qu'on se fait de la démocratie, quoi.

Laurence GRANIER : J'ai une autre question : pourquoi tant de précipitation ? C'est quand même important. Pourquoi aller si vite ?

Madame le Maire : Ce n'est pas une question de précipitation !

André LOPEZ : La cession de la cave coopérative, ça fait des années que ça dure, ce n'est pas si rapide, je suis désolé ! Ça fait plus de dix ans.

Laurence GRANIER : Bien sûr, ça fait des années, mais là, il y a eu la réunion le mercredi et, ce soir, on vote !

Madame le Maire : La réunion a eu lieu le 2 février.

Laurence GRANIER : Oui, mais c'est précipité. C'est quand même quelque chose d'assez important.

Henry-Paul BONNEAU : On vous a proposé d'aller sur le site pour le visiter, à une réunion du Conseil municipal, de mémoire, personne de votre groupe n'a demandé à y aller, quand même.

(Interventions hors micro.)

Thomas BORDENAVE : Pour rajouter quelque chose, on a découvert... on a tous reçu le mail, je pense, d'une habitante de Poussan, qui vous a interpellée et a interpellé le Conseil municipal, par courrier recommandé.

Madame le Maire : Non, pas par courrier recommandé.

Thomas BORDENAVE : Il y a eu un avis de réception qui a été remis à la mairie, je ne sais pas.

Madame le Maire : Oui, à l'accueil, pour dire que ça a été remis à l'accueil.

Thomas BORDENAVE : On n'a pas eu vent de ce courrier et là, on découvre ce soir, pareil, la surprise de cette personne, et je pense qu'il y aura d'autres Poussannais dans cette situation, quand ils ont vu à l'ordre du jour « cession de la cave coopérative ». Beaucoup de Poussannais seront surpris.

Madame le Maire : Cette personne demande à intégrer le travail qui sera fait sur la cave coopérative. Elle sera intégrée avec grand plaisir sur ce projet, comme d'autres personnes, qui sont d'anciens viticulteurs, d'anciens vigneron...

Thomas BORDENAVE : Ce n'est pas ce qu'elle dit, dans son courrier.

Madame le Maire : ... des habitants du quartier...

Thomas BORDENAVE : Là, vous enjolivez un petit peu, Madame SANCHEZ.

Madame le Maire : ... et d'autres Poussannais. Pardon ?

Thomas BORDENAVE : Vous enjolivez, ce n'est pas ce qu'elle dit, dans son courrier.

Madame le Maire : Non, non, attendez.

Françoise BARTHELEMY : Je prends la parole car je comprends ce que vous dites, parce que vous êtes tous d'anciens Poussannais, nés à Poussan, et vous parlez avec votre cœur. Je suis arrivée à Poussan, il y avait 2 700 habitants à peu près, il y a une vingtaine d'années. Nous sommes aujourd'hui 6 000 habitants. Sur ces 6 000 habitants, ce sont des gens qui sont venus d'ailleurs. Quand vous dites « la population poussannaise », vous parlez de la population poussannaise d'il y a vingt ans. Moi, nouvelle Poussannaise, je comprends votre attachement à ce site, mais je pense que si...

Thomas BORDENAVE : Il n'y a pas que ça, Madame BARTHELEMY, il n'y a pas que ça.

Françoise BARTHELEMY : Attendez, laissez-moi finir ma phrase, s'il vous plaît.

Je comprends votre attachement à ce site, mais comprenez aussi que vous englobez la population poussannaise ; je ne suis pas sûre que si on interrogeait les 6 000 Poussannais, vu qu'il y en a quand même beaucoup qui viennent de l'extérieur, ils aient tous cet attachement-là.

Après, c'est une décision politique, effectivement. On a décidé de vendre la cave. En plus, on préserve quand même la partie historique de ce lieu. Je pense que c'est pour les gens comme vous, qui ont eu l'habitude de ce lieu, qui y ont un attachement. Je le comprends, mais aujourd'hui, n'englobez pas la population poussannaise par rapport à votre ressenti de personne née à Poussan, ayant vécu à Poussan, et que je comprends. Je comprends tout à fait. Voilà.

Thomas BORDENAVE : Je vous remercie, Madame BARTHELEMY, mais il y a deux points. Là, vous soulevez uniquement le premier point, qui est l'attachement à ce site historique.

Il y a un deuxième point : on l'a dit rapidement, à Poussan, effectivement, la population a fortement augmenté. On le subit un peu au quotidien, avec le stationnement, la circulation difficile, ce n'est pas simple, les écoles, il y a beaucoup de problématiques qui ont été mal anticipées. Là, nous n'avons plus de terrain, à Poussan, proche du cœur de ville. On l'a rappelé. Via Domitia était une liaison parfaite entre la mairie et le centre, ça a été vendu. Maleska a été vendu. Il ne reste plus qu'à vendre les bois, ensuite, et c'est bon, on a terminé. Il y a donc également le fait d'ajouter 100 habitations dans le cœur du village. Un côté de Poussan est déjà bouché ; maintenant, on va boucher le côté de Sète. Cette route va être réduite de cinq mètres, ça va rendre la circulation très difficile.

Il y a le premier point, effectivement, le point historique du lieu, mais après, il y a cet autre point : il faut respirer, à Poussan ! On ne peut pas... Il faut anticiper les choses. 100 habitations de plus, les écoles, à nouveau... même s'il y a 35 % de logements sociaux plutôt orientés sur les seniors, il y a 65 % de logements autres, qui vont apporter un besoin de construire d'autres logements sociaux, parce qu'on n'arrivera jamais à 25 %, à force de construire et construire et construire. Il y a ce deuxième problème que vous n'avez pas soulevé.

En tout cas, merci de tenir compte de notre attachement au lieu.

Françoise BARTHELEMY : L'évolution démographique est connue dans le département, elle n'est pas propre à Poussan, et Poussan ne pourra pas l'empêcher, à un moment donné, il faut...

Thomas BORDENAVE : Alors, jusqu'où allons-nous ?

Françoise BARTHELEMY : L'évolution démographique, on ne peut pas l'empêcher. Aujourd'hui, c'est comme ça, il faut l'anticiper et il faut prévoir des projets qui soient à taille humaine, qui soient réfléchis, et je pense que c'est ce qu'aujourd'hui, toute notre équipe souhaite faire. Sur le fait que des gens viennent en plus, évidemment ; mais ce n'est pas que Poussan, c'est tout le bassin héraultais qui est confronté à cela. Les gens, on doit les accueillir, et on doit les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, il faut penser à du logement parce qu'effectivement, à Poussan, il manque du logement. Je pense que ce projet va être coconstruit avec les personnes du quartier, justement pour arriver à un beau projet à l'arrivée.

Sylvain BARONE : C'est trop tard, pour le coconstruire. C'est trop tard.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas trop tard.

Sylvain BARONE : On va coconstruire un tout petit morceau, marginal.

Madame le Maire : Non !

Sylvain BARONE : Mais si : vous avez décidé que ce seraient des logements, vous avez décidé que ce serait GGL l'aménageur.

Madame le Maire : Non : on a tous participé à une commission, on ne savait pas qui était l'aménageur, on ne connaissait pas le prix de vente. Vous aviez deux représentants de chez vous. GGL, ça a été donné après. Ce sont les architectes, sans nom sur les présentations, qui sont venus présenter deux projets, complètement différents, qui avaient des avantages l'un et l'autre, mais qui étaient complètement différents, et c'est celui-ci qui a obtenu la majorité à la suite de la réalisation du tableau.

Thomas BORDENAVE : Sur la présentation, j'y ai assisté et c'est vrai qu'avec du recul, je suis quand même surpris. Si j'étais le premier architecte, je serais un petit peu énervé.

Madame le Maire : Et pourquoi ?

Thomas BORDENAVE : Je vous explique. Le premier architecte s'est montré assez précis : on avait les plans des logements, on avait le plan des parcelles, on avait le plan... tout était dessiné, tout était détaillé, on connaissait le nombre de logements, le nombre de parkings, tout était vraiment très structuré. Le second projet, on nous a fait plaisir, on nous a parlé du site, on va préserver ça... au final, on s'en rend compte, malgré tout, parce que quand on vous a interrogés au dernier Conseil municipal, tout devait être démoli. Finalement, on se rend compte qu'on peut récupérer la façade principale et six mètres de profondeur.

Madame le Maire : Comme le même architecte va le faire sur le projet qui va être lancé à Loupian.

Thomas BORDENAVE : Magnifique. Après, on n'a pas jamais eu les études sur le fait que tout le reste était (...).

Madame le Maire : En Commission, on vous a dit qu'on avait les documents démontrant qu'il y avait de l'amiante partout à partir des six mètres sur toutes les cuves autour, on vous a montré des photos.

Thomas BORDENAVE : Moi, je demande à le voir, le dossier.

Madame le Maire : On avait les documents, on vous a montré les photos, vous n'avez pas demandé à voir les documents, on les avait, les documents avec l'amiante ; on vous a même lu exactement où il y en avait et tout. Vous pouvez les consulter, les documents.

Thomas BORDENAVE : On m'a donné une feuille A4.

Madame le Maire : Voilà.

Thomas BORDENAVE : D'accord, mais bon, maintenant, il y a de l'amiante, d'accord. J'en prends acte. Est-ce que ça veut dire que tout le reste sera démoli ?

Madame le Maire : Non, à la réunion, vous saviez qu'il y avait de l'amiante, partout.

André LOPEZ : Sur le fronton, il n'y en a pas ?

Madame le Maire : Non. C'est pour ça que cet architecte a fait la proposition, comme à Loupian, c'est le même cabinet d'architectes. Sur cette partie-là, il y a six mètres en profondeur. Ça correspond à ce qui constituait les logements, à l'époque. L'amiante se trouve sur toute la partie des cuves, de la toiture ; il y en a dans des piliers. Il y en a partout. A la réunion, vous étiez présent, j'avais lu tout le document des experts. Cette partie-là, c'est la partie qu'ils peuvent préserver – qu'ils se proposent de préserver, dans leur projet ; l'autre architecte n'a pas pris le risque de le préserver, il l'a dit pendant la présentation du projet – parce que c'est la partie dont la toiture n'est pas soutenue par les cuves.

Thomas BORDENAVE : Si je peux terminer le raisonnement de tout à l'heure, par rapport au premier architecte, qui avait présenté un projet très détaillé. Avec le second, finalement, on ne sait pas du tout où on va. On sait qu'on a ce fronton qui sera préservé, c'est à peu près tout ce que l'on connaît du projet. Il y aura trois barres d'immeuble, je crois.

Fabrice BARBE : C'est précisément l'avantage : c'est à coconstruire.

Thomas BORDENAVE : Non, il a quand même annoncé trois immeubles. Ils ont vraiment travaillé les projets de manières très différentes. J'ai trouvé ça assez étonnant qu'il y en ait un qui aille autant dans le détail, et l'autre qui soit à ce point évasif.

Madame le Maire : Peut-être qu'il y en a un qui a regardé, financièrement, là où l'opération était la plus intéressante pour lui, et que l'autre a essayé de tenir compte des critères. On avait même un troisième aménageur qui, finalement, nous a fait un courrier pour nous expliquer qu'il ne ferait pas de proposition sur ce projet parce que financièrement, il ne s'en sortirait pas s'il répondait à tous les critères proposés. Chaque cabinet d'architecte a fait des propositions complètement différentes et a eu une approche complètement différente. Il y en avait un, oui, on savait même où étaient les containers à poubelles, les parkings à vélo, etc. Là, eux, il y a quasiment tout à construire avec eux, sauf les parkings, qui seront majoritairement souterrains. Tout l'intérieur du projet sera piéton, y compris toute la partie de la grande cour qui est devant, qui restera piétonne et qui sera publique et ouverte à tout le monde, qui trouvera aussi son sens dans tout ce qui est relations, échanges, partage, puisqu'on pourra y créer des manifestations, des animations. Ça sera accessible à tout le monde, même l'intérieur : les jardins seront accessibles à tout le monde aussi. C'est un projet ouvert.

Thomas BORDENAVE : Nous, on regrette vraiment que ces critères, vous les ayez décidés seuls, sans consulter l'opposition, sans consulter la population.

Madame le Maire : Ecoutez.

Fabrice BARBE : Pour les bâtiments, comme pour 80 % des caves coopératives, le fronton est une partie complètement indépendante de la cave en elle-même, de tout ce qui est cuves. C'est une construction où il n'y a aucun amiante. Toutes les caves de l'Hérault ont été faites comme ça, partout. Le choix de cet aménageur a été de garder ce fronton, qui est vraiment l'identité de la cave de Poussan. A mon sens, c'est très bien. Le choix du premier, j'entends, je reviens vers toi là-dessus, était beaucoup plus précis, mais c'était aussi un choix budgétaire. Le premier aménageur faisait des logements en immeuble et, surtout, il faisait ses logements en pavillonnaire, ce qui rapporte le plus à l'aménageur. C'est un choix qu'il a fait. Sur les parkings, c'est pareil : le choix n° 1, il y avait des parkings au-dessus et très peu de parkings en souterrain ; pour le deuxième, c'est 100 % souterrain.

André LOPEZ : Oui, mais on ne sait pas combien. C'est là qu'est le problème

Fabrice BARBE : Il vous l'a dit, Monsieur LOPEZ. Il vous l'a dit : un logement, ce sont 2,5 places de parking ; il y a 100 logements. Vous avez juste le calcul...

Thomas BORDENAVE : Fabrice, on ne conteste pas le projet...

Fabrice BARBE : Attends, laisse-moi finir.

Thomas BORDENAVE : ... mais qu'est-ce que tu penses de la méthode ?

Fabrice BARBE : Il n'a pas dit, certes, comme le premier. Le premier avait fait ses dessins et tout ; le premier a plus planché dessus. Il a joué ; il a joué sur un avenir, il a travaillé là-dessus pour faire en sorte qu'on aille plus vers lui que vers l'autre. Le deuxième a fait son aménagement, mais en incluant le fait qu'on verrait avec le reste de la population et du quartier pour travailler sur tous ces logements.

Oui, il y aura une centaine de logements : il l'a dit, une centaine. Il y aura une centaine de logements, mais qui seront travaillés avec tout le cœur de la cave, qui seront travaillés ensemble, chose que n'a pas fait le premier. Le premier, rappelez-vous, Monsieur LOPEZ, que gardait-il, de la cave ? Rien. Il gardait un morceau de pierre, par-ci, par-là, et, à côté de ça, la seule chose qui pouvait rappeler la cave, c'étaient les toitures. Moi, c'est le premier truc qui m'a interpellé, et que j'avais bien noté, quand j'ai fait mes critères de choix, parce que c'est vrai que ces toitures rappelaient exactement la cave. Mais c'est tout ; il ne gardait que ça.

Le deuxième, quand il a fallu que je le note, le deuxième, excusez-moi, mais le deuxième, voilà : il nous garde tout un fronton. Toute l'histoire de la cave, des vignerons de Poussan, est là. Elle n'est pas dans les cuves. Les cuves, ça ne rappelle rien.

Aujourd'hui, on va avoir la chance d'avoir tout le fronton qui va rester à l'identique, qui va être amélioré, parce qu'il va être retravaillé. En plus, cet aménageur permet de retravailler avec les inertes, pour les réutiliser. On parle d'écologie, aujourd'hui ; on va retravailler sur une construction qui va apporter des milliers de tonnes de gravats qui vont être retravaillés. Ce n'est pas rien non plus, au niveau économique et écologique, on est dedans.

Après, Thomas, tu voulais revenir sur quoi, sur le principe ?

Thomas BORDENAVE : Nous, on n'a voté pour aucun des deux projets, on n'est pas en train de défendre le premier par rapport au deuxième : je voulais simplement afficher ma surprise qu'il y ait une telle différence entre ces deux projets.

Fabrice BARBE : Ce sont deux écoles différentes.

Thomas BORDENAVE : Ensuite, je t'interrogeais plus sur la méthode. Vous avez mis en place des critères sur lesquels on vous a interrogés en Conseil municipal il y a quelques mois de ça. Ces critères, vous ne nous les avez jamais communiqués. Je vous dis, là, les Poussannais vont le découvrir – tous les Poussannais, même les nouveaux habitants qui vont se retrouver aussi avec 100 logements de plus à proximité de chez eux, qui vont fréquenter les écoles, les parkings, etc. Ça aurait été mieux, peut-être, selon nous, d'associer aux critères les Poussannais. Là, ça aurait été démocratique. Là, ça aurait été participatif.

Jenny ADGE-LAGALIE : Quelque part, on se retrouve tous dans les propos de Laurence, de Thomas ou même de Monsieur BARONE, parce que c'est un sujet qui est clivant. Il est clivant parce qu'on y met tous un peu de nous, un peu de notre histoire. Je fais partie de ceux qui ont connu cette cave coopérative : petite, j'y allais. C'est vrai que cette évolution, on la voit comme une perte, on se demande comment s'inscrire dans cette évolution. Aujourd'hui, la certitude que l'on a, qui est commune et partagée par tous, c'est que, comme le disait Michel, c'est une vieille dame qui, malheureusement, ne se relèvera pas de son état, quoi qu'il en soit. Effectivement, à

partir de là, pour nous qui sommes responsables de la sécurité de ces lieux, il faut en faire quelque chose. Le fait de consulter les Poussannais, ça s'entend, mais sur ce sujet aussi clivant, il me paraît utopique de penser qu'une solution convenant à tous les Poussannais aurait pu être trouvée. Je crois que nous sommes tous représentatifs – et vous aussi vous en faites partie – de Poussan. Certains ont votre positionnement ; d'autres ont celui de Madame BARTHELEMY. Mais nous, en tant que Municipalité, on doit trancher par rapport à une globalité, qui comprend l'état de la structure, le besoin de logements sociaux, j'essaie de reprendre un peu tout ça ; il faut aussi prendre en compte ce que ça va faire aussi comme revenu pour la Commune, car finalement cette ruine va aussi rapporter des revenus à la Commune, qui vont être réinvestis ailleurs, on l'a déjà dit.

Effectivement, ce soir, on en est là : on va voter pour le projet.

La façon d'intégrer les Poussannais, et on espère qu'ils seront nombreux, ce sera au-delà des pots de fleurs, on l'espère aussi ; en tout cas, c'est comme ça qu'on le veut.

Mais c'est vrai que c'est clivant et je crois que même si on avait consulté les Poussannais, ça aurait été clivant jusqu'au bout.

Thomas BORDENAVE : J'entends parfaitement ça, mais je serais entièrement d'accord si vous aviez malgré tout pris la peine d'étudier cette troisième option. Vous l'avez balayée d'un revers de main, vous n'avez même pas regardé. On a une étude de 2015 qui dit que c'est amianté, ça vous suffit à dire que rien d'autre ne vous intéresse.

Fabrice BARBE : Monsieur BORDENAVE, honnêtement, malgré tout, ce serait mentir aux Poussannais de dire qu'on peut y faire un projet, avec un centre. Vous avez fait vu la surface de la cave, l'intérieur de la cave, l'état ? Ça représente des budgets d'investissement qui sont énormes, qui sont disproportionnés par rapport aux capacités de la Commune. Quand bien même on aurait des aides pour le faire fonctionner, on n'en aurait pas les moyens. Donc, à un moment donné, il faut rester réaliste.

Thomas BORDENAVE : Je ne suis pas d'accord, on n'a aucun chiffre là-dessus. Une salle polyvalente, ça coûte aussi très cher, il y a plein de choses. Là, on peut dire ce qu'on veut, on n'a pas de facture.

Madame le Maire : Là-dessus, effectivement, on peut dire ce qu'on veut, mais on fait tous des choix et le choix de la salle polyvalente est le nôtre ; le choix de vendre la cave coopérative, c'est le nôtre aussi, tout comme le choix de faire un centre socioculturel au jardin des Frères et dans la chapelle Saint-Roch, pour préserver ce lieu qui, je pense, pour les Poussannais, est peut-être plus important que la cave coopérative. Sur l'état de la cave coopérative, j'invite les Poussannais à venir voir comment c'est, les photos et tout, il n'y a pas de souci.

C'est un lieu qui a effectivement une grosse histoire. Il y aura trois commissions qui travailleront dessus, justement pour la préservation de l'histoire et de la mémoire, sur tout ce qui sera animations et festivités qui y seront organisées, en relation avec ces thématiques, et sur ce qu'on appelle le cadre de vie : ce sera l'aménagement intérieur, des choix qui seront faits sur l'aménagement urbain, sur la désimperméabilisation des sols, sur plein de choses.

Surtout, ce qu'il faut prendre en compte, c'est que les gens du quartier verront aussi autre chose que la cave coopérative : elle sera toujours là parce qu'il y aura le fronton, mais il y aura une autre vision que la cave coopérative qui fait peine, franchement, dans l'état où elle est, avec une voirie qui sera complètement requalifiée et qui permettra un cheminement piéton et voies douces, et toute une centralité au niveau de la cave, qui sera ouverte à tout le monde. Ce lieu sera rouvert aux Poussannais, justement, avec un accès cheminement piéton qui sera travaillé jusqu'à la mairie pour que tout se lie. Actuellement ce quartier, franchement, entre la cave coopérative, la voirie, les aménagements des trottoirs, on ne peut pas dire qu'il soit en très bon état. Je pense que ça ne peut être qu'un plus pour ce quartier.

Thomas BORDENAVE : Il ne faut pas nous opposer ces arguments : on n'a pas dit qu'il fallait laisser en l'état, tel quel. D'accord ? Ça, c'est la première chose.
La deuxième chose, vous dites que c'est votre choix. On vous a rappelé que vous ne l'avez pas mentionné durant votre campagne.

Madame le Maire : Non, et moi je vous ai expliqué pourquoi.

Thomas BORDENAVE : Oui, mais pour moi, cette réponse n'est pas recevable.

André LOPEZ : Les autres disent que ce n'est pas vrai.

Thomas BORDENAVE : Et je croyais que ce n'était pas bien de citer ce que les autres avaient dit...

Madame le Maire : On en a parlé en Commission aussi.

Thomas BORDENAVE : ... parce que moi, j'ai plein de citations de vous, sur la fiscalité et sur le reste, mais ce n'est pas bien de le citer.

Madame le Maire : Ce n'est pas ça, mais au niveau du débat d'orientations budgétaires, on n'allait pas revenir là-dessus : quel est l'intérêt de revenir là-dessus pendant le débat d'orientations budgétaires plutôt que de discuter des perspectives qu'on peut avoir à travailler, justement pour travailler correctement à créer de nouveaux projets, avancer, avoir des finances saines et offrir aux Poussannais un nouveau cadre de vie, un embellissement et une nouvelle dynamique dans la commune ? Plutôt que de toujours revenir en arrière sur les choses, à un moment, il faut avancer, il faut regarder vers l'avant.

Thomas BORDENAVE : Oui, mais pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient ; cette phrase est bien connue.

Madame le Maire : Pardon ?

Thomas BORDENAVE : Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Madame le Maire : Mais ne vous inquiétez pas, je sais avec quelles valeurs j'ai été élevée...

Thomas BORDENAVE : Je ne parle pas de ça, Madame SANCHEZ.

Madame le Maire : ... et je sais tout à fait d'où je viens, donc je vous demande de ne pas partir sur ce terrain-là, s'il vous plaît.

Thomas BORDENAVE : Mais Madame SANCHEZ...

Vous dites à nouveau que c'est votre choix, mais bon, je vais vous citer quand même dans la campagne, vous avez dit que les Poussannais seraient associés aux choix structurants de la commune. Il me semble que ce projet a tout d'un projet structurant pour la commune.

Madame le Maire : Mais les Poussannais seront associés au travail qui sera réalisé sur la cave coopérative.

Thomas BORDENAVE : Ils choisiront la couleur des pots de fleurs.

Madame le Maire : Non, pas du tout, Monsieur BORDENAVE. De toute façon, vous ne le verrez pas, vous avez refusé de participer à ces groupes de travail. Les Poussannais vous feront un retour par rapport à ça et vous verrez si ce n'est que la couleur des pots de fleurs. Merci.

Thomas BORDENAVE : Ça, c'est un raccourci.

Madame le Maire : Monsieur BARONE ?

Thomas BORDENAVE : Ça ne s'est pas passé comme ça. Là, à nouveau...

Madame le Maire : Si, ça s'est passé comme ça. Monsieur BARONE ?

Thomas BORDENAVE : Ce n'est pas parce que vous criez que vous avez raison, Madame SANCHEZ.

Madame le Maire : Monsieur BARONE, s'il vous plaît.

Sylvain BARONE : Effectivement, le projet, c'est le vôtre ; dont acte. Mais quand même, sur la méthode, on va voter – enfin, vous allez voter – ce soir pour un projet dont vous n'avez pas parlé pendant la campagne au nom d'un *deal* avec l'opposition, ce qui, moi, me choque profondément. Première chose.

La deuxième chose, c'est plutôt une crainte. Il me semble que la ZAC Sainte-Catherine a été attribuée à GGL, qui a l'air de remporter beaucoup de marchés sur la commune. Là, j'ai une vraie crainte, parce qu'on n'est pas symétrique en termes de capacités techniques, en termes de capacités juridiques, par rapport à un acteur comme ça. Je me demande si on ne se lie pas, si on ne se met pas en situation de dépendance par rapport à un acteur beaucoup plus puissant que nous. En tout cas, j'ai une vraie crainte de ce côté-là.

Madame le Maire : Ce projet a été choisi sans connaître le nom de l'aménageur ; ça aurait pu être l'autre et ça n'aurait pas été GGL. C'est tombé sur ce projet-là, voilà.

Sylvain BARONE : Je me rappelle, lors d'un précédent Conseil municipal, je crois que j'avais fait un pari avec vous : je vous avais dit que je pariais que ce serait GGL qui serait retenu. C'est GGL qui a été retenu.

Madame le Maire : Sur une présentation à l'aveugle par des cabinets d'architectes. Donc, après...

Fabrice BARBE : Quand on a fait la réunion, on ne savait pas du tout à qui appartenait tel ou tel architecte. On a tous fait nos critères de choix, par rapport à ce qu'on a vu et pas par rapport à ce qu'on connaissait, vu qu'on ne connaissait pas. D'un autre côté, GGL, aujourd'hui, est présent sur tout le territoire. On ne peut pas le cacher. Sur l'Hérault, il l'est encore plus. Environ 45 à 50 % des chantiers dans l'Hérault, c'est GGL. S'ils font les meilleures offres, on n'y peut rien. Vous préférez prendre une offre moins avantageuse pour la municipalité ?

D'une, on ne sait pas qui c'est ; de deux, c'est lui qui fait la meilleure offre.

Thomas BORDENAVE : C'est risqué d'aller sur ce terrain. On peut faire un petit parallèle avec le football et la ligue 1, on est allé au plus offrant.

Fabrice BARBE : Ce n'est pas une question de facilité, d'aller sur ce terrain. On l'a fait en aveugle : tu étais présent, Monsieur LOPEZ était présent, ça a été fait en aveugle. Deux offres de prix ont été faites ; deux offres de PUP ont été faites. A chaque fois, il était au-dessus.

Thomas BORDENAVE : On était présent mais on n'était pas venu pour ça, nous.

Fabrice BARBE : On t'a demandé si tu étais venu pour ça ou pas ? On t'a dit que tu étais présent. Après, arrête de faire le petit canard, parce que ça devient assez ennuyeux. A un moment donné, on est là pour discuter.

Thomas BORDENAVE : Ecoute, Fabrice, le petit canard, tu le gardes pour toi.

Fabrice BARBE : On est là pour discuter, pour parler.

Madame le Maire : Sur la convocation...

Thomas BORDENAVE : Tu le gardes pour toi, s'il te plaît.

Fabrice BARBE : Non, je ne le garde pas. On est là pour discuter et pour parler, pas pour, à chaque fois, venir, et boum, et boum. Il faut que ce soit constructif.

Madame le Maire : Sur la convocation, il était bien stipulé « présentation des projets d'aménagement de la cave coopérative ».

André LOPEZ : Présentation des projets et finalement, on fait un vote. Mais enfin bon, ça, ce n'est pas grave.

Je voulais parler d'autre chose. La cave, certes, va être démolie. Mais dans tout le quartier autour, il faut quand même savoir que GGL et d'autres font le tour de chez tout le monde pour acheter. Alors, qu'est-ce qui va se passer dans ce quartier ? Vous y avez pensé, à ça ? Parce que DECOUX va vendre, c'est vous qui allez acheter ? C'est la Commune qui va acheter ? Donc bon...

Madame le Maire : Si vous avez bien suivi le ROB tout à l'heure, vous avez compris, je pense, que la Commune n'a pas les capacités financières d'acheter le site DECOUX, ni de réhabiliter la cave coopérative et d'en faire un lieu qui engendrera une augmentation du budget de fonctionnement.

André LOPEZ : Ça, j'ai bien compris. Mais là, si un autre aménageur achète DECOUX, ce quartier ne va plus ressembler à rien. Vous aurez beau faire un beau truc à la cave coopérative, tout le reste, excusez-moi l'expression, mais ça va être de la merde comme chez DECOUX, là-haut. Pareil.

Madame le Maire : Mais nous, on parle de la cave coopérative : sur le site DECOUX, on n'a pas de projet. Il n'y a rien de...

André LOPEZ : Vous parlez du quartier. Le quartier, c'est tout ça, on est d'accord ?

Madame le Maire : Oui, c'est tout ça. D'où le réaménagement de la voirie et tout le reste.

André LOPEZ : Si vous faites un beau truc et qu'à côté, il y a de la merde, bon.

Fabrice BARBE : Parce que vous trouvez qu'aujourd'hui, le site de DECOUX, c'est quelque chose de joli, c'est ça ?

Madame le Maire : DECOUX, c'est beau ? Je pense que si quelqu'un achète le site de DECOUX, il aménagera.

André LOPEZ : Ça reste une société, c'est un transporteur.

Fabrice BARBE : D'accord, mais vous trouvez que c'est un joli site ? Je ne comprends pas. Ça pourrait être retravaillé, aménagé, ce n'est pas forcément...

André LOPEZ : Non, mais regarde chez DECOUX, là-haut.

(Interventions hors micro.)

André LOPEZ : DECOUX, là-haut, où on construit et tout s'effondre. Vous avez vu à quoi ça ressemble, ce quartier ?

Madame le Maire : Eh bien, oui.

André LOPEZ : Eh bien ça sera pareil. Je m'excuse, mais c'est mon point de vue. Après, bon...

Madame le Maire : Après, il faudra être vigilants, en tant qu'élus, sur ce qui se passera autour, mais il y aura toute une requalification du quartier qui sera faite.

André LOPEZ : DECOUX, à terme, ça se vendra. On dit qu'il ne faut pas dire de noms, mais enfin, le monsieur qui est belge, qui habite à côté, vous voyez de qui je parle...

Madame le Maire : Oui.

André LOPEZ : Il veut vendre.

Madame le Maire : Ça...

André LOPEZ : Oui, mais il y en a qui sont allés le voir.

Madame le Maire : Oui, oui.

André LOPEZ : Derrière, c'est pareil, il y en a deux qui vont vendre à GGL. Alors, qu'est-ce que ça va devenir, tout ça ?

Madame le Maire : Monsieur LOPEZ, je comprends bien votre souci, votre inquiétude et ce que vous dites. Mais après, nous, si des particuliers souhaitent vendre leur maison ou leur terrain... à partir du moment où ils ont un permis qui est légal et qui est accepté par les services d'urbanisme, on ne peut pas leur interdire de vendre leurs biens et on ne peut pas interdire à quelqu'un de reconstruire ou d'aménager dans une maison qui existe déjà.

André LOPEZ : Ce n'est pas ce que je veux dire, je parle de ma crainte.

Madame le Maire : C'est ce que je vous dis : je comprends votre crainte et ce que vous dites. Après, ce sera à nous, en tant qu'élus, d'essayer d'être vigilants sur ce qui peut se passer autour de ce quartier, qu'on travaille pour l'embellir et améliorer le cadre de vie des habitants.

André LOPEZ : Oui, mais être vigilants, à mon avis, vous ne pourrez pas ! C'est la réponse qu'on a eue pour le moulin, là-haut. On nous a dit qu'il fallait être vigilants, mais malheureusement, quand ce sont des privés...

Madame le Maire : Oui, oui. Mais c'est pour ça que je vous dis qu'on regardera ce qui se passe, qu'on sera vigilant, mais si les privés vendent, on ne pourra les empêcher de vendre. Je ne vois pas...

Thomas BORDENAVE : Oui, mais nous, on peut s'empêcher de vendre, en revanche.

Madame le Maire : Oui, mais nous, on vend. On vend, nous ! On vend.

Thomas BORDENAVE : Vous vendez.

Madame le Maire : Oui, on vend. Après, on va le voter, mais on vend, voilà. Parce que si on ne vend pas – vous avez vu les photos, à la réunion : les toitures sont en train de s'écrouler. Cette cave a été achetée en 2006 ; elle n'a jamais été entretenue, elle a servi de débarras et elle sert toujours de débarras à tout le monde.

Sylvain BARONE : Mais ça, on partage.

Madame le Maire : Pardon ?

Sylvain BARONE : On partage le constat, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire : Oui, il y a un constat qui est fait. Là-dessus, on ne peut pas dire autre chose. En termes de finances, la Commune n'a pas les moyens d'entretenir ou de revenir sur l'entretien de ce bien, qui est dans un état lamentable. Donc on vend, pour travailler sur tout le quartier, le réaménagement de ce quartier, et sur un projet de réouverture du lieu aux Poussannais, puisqu'il y aura toute cette centralité ouverte avec les jardins, les projets participatifs à l'intérieur et cette place centrale qui sera rouverte et où on pourra créer des animations. Voilà. Les Poussannais seront intégrés : on a déjà été contacté par des gens du quartier, des anciens vigneron qui allaient à la cave, d'autres personnes, sur les trois thématiques, qui portent, l'une, sur tout ce qui est cadre de vie et aménagement ; la deuxième, sur toute la partie mémoire et travail historique ; la dernière, c'est tout ce qui est manifestations et animations. On a déjà été contacté par des personnes.

Fabrice BARBE : Qui sont enchantées de pouvoir travailler sur ce projet.

Madame le Maire : Et qui sont ravies de pouvoir travailler sur ce projet et de voir ce lieu renaître un peu – pas de ses cendres, parce qu'il n'a pas brûlé, heureusement, après tout ce qui nous arrive dans la commune ça aurait pu arriver, mais renaître – et être à nouveau ouvert aux Poussannais, pour redonner un peu de sympathie à ce quartier.

André LOPEZ : *(Intervention hors micro.)*

Madame le Maire : Oui, je sais, je comprends.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Sept personnes. Qui est pour ? A la majorité. Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la cession de la cave coopérative au prix de 1 200 000 € à la société d'aménagement GGL.

[7 voix contre : A. LOPEZ ; V. PEYROTTE ; S. BARONE ; L. GRANIER ; T. BORDENAVE ; E. CHARAYRON ; S. CHAUZY.]

9/ URBANISME – RETROCESSION DE VOIRIE DANS DIVERS QUARTIERS**Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU****Madame le Maire** : La parole est à Monsieur BONNEAU.**Henry-Paul BONNEAU** : C'est la continuité du travail qui a été démarré par les services d'urbanisme et moi-même depuis le 3 décembre 2020.

Dans le cadre de la procédure de régularisation d'alignements évoquée lors de la Commission d'urbanisme du 3 décembre 2020, confirmée par celle du 17 mars 2021, il convient de récupérer les parcelles énumérées ci-dessous, dans le domaine public.

Je ne vais pas vous les énumérer une à une, sauf si vous le souhaitez.

Ces régularisations seront actées par une promesse de vente unilatérale, régularisée chez le notaire dans un second temps.

L'objet de la délibération est :

- D'approuver les alignements de parcelles tels que présentés ci-avant ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ?

André LOPEZ : J'ai deux questions. Est-ce que ça a un coût pour la Commune ?**Henry-Paul BONNEAU** : Oui. Mais ça engendre des recettes.**André LOPEZ** : Ah, ça engendre des recettes.**Henry-Paul BONNEAU** : Oui.

(Interventions hors micro.)

Henry-Paul BONNEAU : Le coût, ce sont les actes. Après, il peut s'agir d'actes groupés. C'est ce vers quoi l'on tend, de manière à minimiser le coût, mais quoi qu'il en soit, la recette attendue est liée à l'augmentation de la superficie du domaine public, qui rentre en jeu dans le calcul des dotations étatiques.**André LOPEZ** : Seconde question : quel est l'avantage de récupérer ces parcelles ?**Henry-Paul BONNEAU** : C'est de régulariser aussi. Tout ça, ce sont des régularisations.**André LOPEZ** : Il n'y a donc pas d'avantage particulier.**Henry-Paul BONNEAU** : Pour le propriétaire, c'est que, dans certains...**André LOPEZ** : Non, pour la Mairie.**Henry-Paul BONNEAU** : Pour la Mairie, non, hormis le fait de récupérer des sommes supplémentaires dans le cadre des dotations étatiques. C'est de la voirie, dans 99 % des cas.**André LOPEZ** : OK.

Fabrice BARBE: C'est qu'on se retrouve avec des voiries qui sont privées aujourd'hui, alors qu'elles sont traversées par x propriétaires, si vous voulez. C'est-à-dire que sur un lieu, la voirie appartient encore à l'ancien propriétaire, qui a morcelé son terrain, a vendu à sept ou huit maisons, ce qui fait qu'on a huit ou neuf propriétaires qui évoluent sur une voirie qui appartient au premier propriétaire. C'est pour ça qu'il faut régulariser tout ça puisque la voirie ne peut pas être à une seule personne sur du public, elle est obligée d'être en mairie, sinon il est obligé de faire ce qu'il faut pour laisser passer ces gens-là.

Henry-Paul BONNEAU : D'autres questions ? Bien. Je vous demande donc d'approuver les alignements de parcelles tels que présentés ci-avant et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération. Merci.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les alignements de parcelles tels que présentés ci-dessous.

N° Parcelle	Adresse	Superficie (m2)
BA n° 205	Le chemin neuf II	257
BA n° 210	Le chemin neuf II	225
BC n° 32	Chemin du Terraiët	121
BC n° 138	Avenue de la gare	149
BH n° 60	Che du moulin à vent	88
BH n° 61	Che du moulin à vent	800
BH n° 99	Che du moulin à vent	177
BH n° 103	Che du moulin à vent	161
BH n° 106	Che du moulin à vent	79
BH n° 109	Che du moulin à vent	216
BH N° 111	Che du moulin à vent	143
BH n° 114	Che du moulin à vent	43
BH n° 118	Che du moulin à vent	136
BH n° 124	Che du moulin à vent	273
BH n° 130	Che du moulin à vent	90
BH n° 142	Che du moulin à vent	34
BH n° 580	Che du moulin à vent	204
BH n° 100	Che du moulin à vent	129
BH n° 153	Rue des Tamaris	1 582
BH n° 73	Rue des Horts	58
BH n° 76	Rue des Horts	79
BH n° 82	Rue des Horts	532
BI n° 84	Chemin du Marathon	15
BI n° 111	Rue des Horts	66
BH n° 198	Rue des Horts	319
BH n° 352	Rue des Horts	59
BH n° 395	Rue des Horts	1 017
BH n° 435	Rue des Horts	469
BH n° 478	Rue des Horts	835
BH n° 479	Rue des Horts	805
BH n° 151	Avenue d'Issanka	18
AS n° 26	La Distillerie	130
AS n° 27	La Distillerie	827
AS n° 81	Rue du collège	105
AS N° 82	Rue du collège	15
AS n° 83	Belbezé	30
AS n° 84	Rue du collège	146
AS n° 86	Rue du collège	150
AS n° 88	Rue du collège	13

AS n° 279	Fonginescau	2574
AS n° 290	Fonginescau	628
AS n° 300	Fonginescau	109
AS n° 325	Fonginescau	658
AT n° 85	Rue de la Tramontane	204
AT n° 95	Rue du Mistral	93
AT n° 96	Rue du Mistral	62
AT n° 113	Rue de la Farigoule	64
AT n° 121	Rue Paul Valéry	1625
AT n° 122	Rue Paul Valéry	137
AW n° 210	La Malesca	173
AX n° 97	Chemin des Romains	52
AX n° 99	Chemin des Romains	9
BE n° 148	Le village	273
BH n° 185	Chemin des Cresses	40
BI n° 89	Che de la Garenne	132
BI n° 90	Che de la Garenne	97
BI n° 91	Che de la Garenne	17
BI n° 146	Che de la Garenne	404
BI n° 147	Che de la Garenne	606
BI n° 199	Rue des Amandiers	1260
BA n° 223	Rue de la Fontette	378
BI n° 88	Che du Marathon	60
	TOTAL	20 649

10/ RESSOURCES HUMAINES – COLLABORATEURS NON-TITULAIRES EN VACATION – FIXATION DES TYPES DE SOLlicitATION ET DES TAUX DE REMUNERATION

Rapporteur : Fabienne MICHEL

Madame le Maire : La parole est à Madame MICHEL.

Fabienne MICHEL : Les services de la Ville de Poussan sont amenés, dans des circonstances précises, à recourir pour leurs besoins de fonctionnement, à des collaborateurs ponctuels. Ces collaborateurs non-titulaires de la Fonction publique sont communément désignés sous le terme de « vacataires ». Ces derniers sont payés à l'heure et au service fait.

En fonction des thématiques d'intervention, de leurs modalités, ainsi que de la qualité des intervenants (diplômes, expérience), ces vacataires ne sont pas rémunérés de la même façon.

Afin d'avoir une lisibilité globale, il est ainsi proposé d'adopter la présente délibération et son annexe, regroupant en un seul document l'ensemble des taux de vacances utiles aux besoins des services.

Je vais vous proposer les différents taux. Les vacataires sont essentiellement employés au service enfance jeunesse, en tant qu'animateurs ou agents polyvalents (entretien, ATSEM, restauration scolaire).

Les animateurs stagiaires et les agents polyvalents sont payés au SMIC horaire.

Les animateurs qualifiés BAFA : SMIC horaire + 1,04 %.

Les animateurs qualifiés spécialisés : SMIC horaire + 2,69 %.

Les référents ALP BAFA : SMIC horaire + 4,14 %.

Les directeurs ALP : SMIC horaire + 6,52 €.

Les vacataires n'ont pas droit aux congés payés de 10 %.

Je vais vous demander d'approuver le tableau ci-avant relatif aux types et montants des vacances au sein de la Collectivité.

Je précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville de Poussan, au chapitre 012.

Il s'agit aussi d'autoriser Madame le Maire à fixer le montant des vacances aux taux ou dans le cadre des modulations fixées, étant précisé que les crédits afférents seront inscrits au budget principal, chapitre 012, et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité ; merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau relatif aux types et montants des vacances au sein de la Collectivité.

Madame le Maire : Nous avons fini l'ordre du jour. Nous allons passer aux questions. Je ne sais pas qui prend la parole. Monsieur BARONE ?

Sylvain BARONE : On a deux questions, ce soir.

Première question : sur les écoles.

Les écoles font face à des problèmes d'organisation depuis plusieurs mois, liés à un certain nombre de choix de la Mairie. Comment justifiez-vous ces choix ? Nous les jugeons contestables : ils ont conduit à la dégradation de l'étude du soir, problème déjà évoqué lors d'un précédent Conseil, à la perturbation des rythmes des enfants de maternelle, les personnels d'encadrement de la Mairie ayant été réduits à certaines heures de la journée, à la suppression d'une classe à double niveau en plein milieu de l'année, *etc.*

Pour préciser un petit peu, on a un vrai problème sur les écoles, ou plutôt, on a une série de problèmes importants sur les écoles.

Sur le fond, on a des décisions qui vont plutôt contre les intérêts des enfants et qui arrivent à mécontenter pas mal de monde, à la fois les parents, les enseignants, *etc.*

On a l'impression, vaguement, qu'il y a une recherche d'économies, mais il nous semble que ce n'est pas la meilleure période pour faire des économies sur le scolaire.

Sur la méthode, les parents ne sont pas associés aux décisions, la concertation n'a pas lieu. Il y a des passages en force, peu de réponses aux questions, *etc.*

On aimerait bien revenir sur ces différents dossiers, parce qu'ils sont importants. Pas trop longtemps sur l'étude du soir, parce qu'il est tard et qu'on a déjà abordé cette question, mais ça a été décidé sans concertation ni information, ni des parents, qui l'ont appris de la bouche de leurs enfants, ni des enseignants. Ça ne va pas dans le sens de l'intérêt des enfants puisque les enseignants de l'Education nationale ont été remplacés par des animateurs dont ce n'est pas le travail.

Vous allez peut-être nous dire qu'un dispositif CLAS est en cours de réflexion mais pour l'instant, il n'y a rien de concret. On a un temps d'étude avec des animateurs et des parents qui ont retiré leurs enfants parce que les devoirs ne sont plus faits correctement, alors que tout avait l'air de fonctionner plutôt pas mal avant.

On rappelle notre opposition à ce changement.

On a une question sur ce premier dossier : quels étaient les effectifs réels des enfants, les années passées, dans l'étude du soir dans les écoles ? Quels sont ceux depuis la rentrée de cette année ? On a du mal à avoir des réponses à cette question.

Sonia REBOUL: Bonsoir. Je vais répondre aux questions. Comme vous l'avez déjà indiqué, on vous a déjà répondu par écrit le 26 octobre 2020 concernant l'étude du soir.

J'ai pris votre courrier ; vous n'avez nullement indiqué que vous demandiez le nombre des effectifs. Moi, ce soir, je ne peux pas vous donner les effectifs de l'année dernière, puisque je ne les connais pas de tête, je suis désolée.

Ce que je peux vous dire, par exemple, c'est que la première semaine du mois de mars, concernant les effectifs en étude surveillée à l'école des Baux, il y a eu 9, 7, 10 et 7 enfants ; à l'école Véronique Hébert, il y a eu 9, 7, 9 et 6 enfants. Voilà ce que je peux vous dire à ce jour.

Concernant le dispositif, on ne va pas y revenir. Comme on vous l'avait indiqué, on est en train de mettre en place un projet qui s'appelle le CLAS. Nous sommes actuellement dans une période transitoire, le temps de mettre en place ce nouveau projet.

L'étude qui est actuellement faite par des animateurs va être évaluée début avril, précisément pour vérifier et avoir un retour, évaluer ce dispositif.

Voilà ce que je peux vous dire sur le CLAS.

Concernant les animateurs, on voulait que leur emploi soit moins précaire ; on voulait les investir un peu plus dans leurs tâches. Voilà tout ce que je peux vous dire sur le CLAS. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions.

Sylvain BARONE : Oui.

Fabienne MICHEL: Juste avant, je tiens à préciser quelque chose. Parmi les animateurs qui font l'étude du soir, nous avons d'anciens professeurs, des personnes qui sont qualifiées pour tenir une classe et qui ont des diplômes, même si à l'heure actuelle, pour des raisons X ou Y dans leur vie, elles sont vacataires. Mais ce sont des personnes qui sont des plus diplômées. Voilà. Je tenais simplement à vous le préciser. Merci.

Céline BRUN-GHALEM : On fait un focus sur cette étude mais pour préciser, je crois que les effectifs étaient semblables, Sabrina nous l'avait dit, par rapport à l'année dernière. Ça concerne dix élèves, à peu près, sur chaque école. Encore une fois, pour remettre les choses à leur place, au sujet de cette étude, qui était payée une heure, pendant une demi-heure, les élèves étaient à l'extérieur, et pendant trente minutes, ils étaient en étude surveillée, et pas accompagnée.

Deux enseignants à l'école Hébert étaient concernés, avec des classes multi-niveaux. En termes d'accompagnement éducatif, vous avez parlé de réussite pour tous, *etc.*, il faut relativiser les choses. Je l'ai fait moi-même : je suis professionnelle et professeur des écoles, à Balaruc, on a aussi des études accompagnées et on fait surtout les répétiteurs pour les plus petits, les CP.

Si tu prends, sur une demi-heure, dix élèves, avec deux enseignants, ça te fait cinq minutes par élève. Ce n'est pas là que se joue la réussite scolaire, il faut relativiser.

On prend les petits en charge, surtout les CP, on les fait lire, on fait réciter les poésies, et les plus grands travaillent en autonomie. C'est une étude surveillée, pas accompagnée.

Le dispositif qu'on veut mettre en place, avec le CLAS, est vraiment un projet plus ambitieux, qui va prendre du temps. C'est vraiment une phase intermédiaire, en ce moment, où on a voulu investir les animateurs qui, ensuite, participeront à ce dispositif.

Sylvain BARONE : Quelle est la vraie raison de la suppression du dispositif précédent ?
Je ne comprends toujours pas.

Céline BRUN-GHALEM : C'est toujours dans un souci d'intégrer les animateurs sur ce temps scolaire, lors d'une phase transitoire. C'était aussi, comme l'a dit Sonia, pour valoriser leur travail et augmenter les heures de certains, qui ont peu d'heures. Donc voilà : valoriser le travail des animateurs.

Fabienne MICHEL : Tout en ayant mis, je le répète, des animateurs formés : ce sont des professeurs, ils ont leur diplôme de l'Education nationale, même s'ils ont fait des choix de vie qui les regardent, aujourd'hui, ils reviennent à l'éducation par le biais de l'animation et de nos vacances. J'espère amplement qu'ils nous quitteront très vite et qu'ils retrouveront leur vrai métier. Voilà.

Sylvain BARONE : Ensuite, on a une question sur le changement de prestataire cantine. Il y avait eu des engagements d'associer les parents lors du précédent mandat.

Sonia REBOUL : Excusez-moi, mais la question n'était pas dans le courrier que vous avez envoyé, où il n'y avait que trois questions : la première question, concernant l'étude du soir : la seconde question, concernant le personnel d'encadrement de la Mairie, réduit à certaines heures de la journée ; la question 3, concernant la suppression d'une classe à double niveau en plein milieu d'année.

Sylvain BARONE : Il y avait un petit « *etc.* », à la fin.

(Rires.)

Sonia REBOUL : Ah ben oui, mais bon, je ne suis pas devin, excusez-moi.

Sylvain BARONE : C'est une question facile, en même temps. C'est une question très facile.

Sonia REBOUL : Je peux vous répondre avant que vous ne continuiez votre question : une Commission restauration scolaire est prévue le 16 avril, me semble-t-il – je n'ai pas trop la date en tête. Justement, on va intégrer les parents d'élèves, les enfants et tout le personnel pour cette Commission restauration scolaire. C'est donc prévu. J'allais en parler en Commission scolaire vendredi, à 18 h 00.

Sylvain BARONE : Merci. Mais les parents n'ont pas été associés au choix du nouveau prestataire, quand même.

Madame le Maire : C'est un marché.

Sylvain BARONE : Enfin, aux critères du nouveau marché.

Madame le Maire : Les critères, c'est la nouvelle loi.

Sylvain BARONE : Oui, mais on peut associer les parents, quand même, à ce genre de choses !

Sonia REBOUL : Je les avais avertis, en début d'année, parce que ce n'était pas possible : on était pris par le temps. Je ne sais pas si vous connaissez les délais des marchés publics, qui dans l'administration sont très lourds, donc je leur avais indiqué que pour cette fois-ci, on ne pourrait pas les associer parce que c'était trop tard. Mais ils étaient au courant.

Madame le Maire : Je rappelle qu'on est arrivé en juillet et que le marché s'arrêtait très rapidement : il fallait très rapidement faire le cahier des charges et lancer le marché, les consultations, avec le service de Sète Agglopol Méditerranée. Effectivement, cette concertation...

Sylvain BARONE : Oui, mais les représentants...

Madame le Maire : Oui, vous pouvez dire encore une fois, mais...

Sylvain BARONE : ... sont très réactifs, en général. On peut les associer rapidement. A mon avis, le délai n'est pas un bon argument.

Sonia REBOUL : Je pense que vous ne connaissez pas du tout le fonctionnement de l'administration territoriale. Surtout, je pense que vous avez une méconnaissance de la manière dont fonctionnent les marchés publics, sinon vous n'auriez pas ce discours, croyez-moi.

Thomas BORDENAVE : Madame REBOUL, on pose cette question, seulement parce que vous avez pris un engagement et on vous interroge sur cet engagement pris, ni plus ni moins.

Sonia REBOUL : Je vous ai répondu : les parents vont être associés à la Commission restauration scolaire et la responsable du Service Enfance Jeunesse a déjà contacté les parents d'élèves. Ça va être fait donc nous avons respecté nos engagements.

Sylvain BARONE : Non, non.

Troisième question – deuxième question qui était mentionnée dans le questionnaire – sur la pause du midi, la perturbation des rythmes des enfants.

Je ne sais pas si parmi vous, il y en a qui ont des enfants scolarisés dans les écoles primaires ou maternelles, mais en raison de la Covid, les petits mangent désormais à 11 h 15 et étaient jusqu'à présent couchés à 13 h 15 sous la surveillance d'une ATSEM. Les autres ATSEM et animateurs restaient avec les moyens et les grands. Maintenant, les animateurs sont amenés à travailler dès 11 h 15 au lieu de 12 h 00, pour l'accompagnement des petits au repas et la Mairie ne souhaite pas leur payer ces 45 minutes supplémentaires.

Madame le Maire : Alors là, Monsieur BARONE, je vous arrête...

Sylvain BARONE : Je peux terminer ?

Madame le Maire : Non, je vous arrête tout de suite parce que c'est faux et archifaux. Mais archifaux.

Sylvain BARONE : D'accord. Alors d'où vient cette information ?

Madame le Maire : Je ne sais pas, mais peut-être de choses qui n'ont pas été comprises par les parents ou qui ont été mal expliquées par les ATSEM, mais cette information est fausse et archifausse. Nous n'avons jamais refusé de payer les heures en plus au personnel, sachant qu'il n'y a pas d'heures en plus puisque c'est un décalage des horaires qui a été mis en place précisément par rapport aux procédures vis-à-vis de la Covid.

Sylvain BARONE : Et qui est neutre en termes de temps de travail ?

Sonia REBOUL : Tout à fait.

Madame le Maire : Tout à fait. Les agents qui avaient deux heures entre midi et deux continuent d'avoir deux heures entre midi et deux et les ATSEM, à part qu'elles sortent de classe à 11 h 15 pour être à la cantine à 11 h 30 avec les enfants, le temps qu'ils passent aux toilettes, qu'ils se lavent les mains, *etc.*, reprennent leur travail à 14 h 00, sur le temps scolaire normal. Les animateurs, c'est pareil. Là-dessus, c'est faux et archifaux.

Sylvain BARONE : OK, très bien. Merci.

Madame le Maire : Le choix de faire sortir les enfants, puisqu'on en a discuté dans les conseils d'école – on en rediscutera au conseil d'école de Véronique Hébert aussi très prochainement parce que je crois que c'est le 29 – ce choix-là, ce n'est pas un choix de la Collectivité. C'est un choix qu'ont fait la majorité des Communes et c'est un choix qui nous est imposé pour pouvoir respecter les protocoles que l'ARS et le ministère de l'Education nationale nous demandent de mettre en place par rapport à la Covid, surtout à la suite des différentes fermetures que la Collectivité a dû subir par rapport à tous les cas positifs, enfants et adultes, qu'on a trouvés.

Sylvain BARONE : Non, mais on ne remet pas en cause. Sur les horaires, on comprend les raisons, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire : Sachez que, pour le personnel, c'est très compliqué à mettre en place.

Sylvain BARONE : OK.

Sonia REBOUL : Justement, pour ce décalage d'horaires, une note d'information a été travaillée avec, à chaque fois, les directrices d'école, l'inspectrice de l'Académie, qui est associée à toute décision que la Collectivité prend. Je prends toujours attache auprès de l'inspectrice de l'Académie pour savoir si ça convient ou pas. Si les parents de l'école Véronique Hébert disent que la directrice de l'école n'était pas (...), il y a eu une note d'information qui a été cosignée par les trois directrices d'école et Madame le Maire.

Sylvain BARONE : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Sonia REBOUL : Non, mais voilà, je préfère le dire avant que certains ne le fassent.

Sylvain BARONE : Oui, bon. Il y avait aussi une question sur les rythmes des enfants de maternelle. On nous a fait remonter une exposition importante aux écrans. J'aurais aimé avoir votre avis là-dessus, sur le fait que les enfants soient un petit peu trop exposés aux écrans à midi, le mercredi également. On sait que ce n'est pas bon, que c'est nuisible, donc voilà, qu'est-ce qu'on fait par rapport à ça ?

Madame le Maire : On est tout à fait d'accord avec vous sur le fait que le temps devant les écrans n'est pas une bonne chose pour les enfants. Normalement, les écrans sont accessibles pour les enfants quand il fait mauvais ou pour certaines activités qui sont mises en place.

On a eu la même remontée que vous et Madame REBOUL et la responsable du Service Enfance Jeunesse sont intervenues auprès du personnel qui s'occupe des enfants pour bien leur restituer quand les écrans pouvaient être utilisés ou pas, pour que ce ne soit plus le cas. Voilà.

Sylvain BARONE : OK. Dernière question, sur la suppression d'une classe double niveau CP, à l'école Véronique Hébert.

Il y a plusieurs raisons à cette suppression, mais l'une des raisons est sans doute liée au choix de la Mairie de ne pas mélanger – vous me dites si je me trompe – les CP du double niveau et les autres CP, qui sont dans deux bâtiments.

Madame le Maire : Vous vous trompez aussi.

Sonia REBOUL : Vous vous trompez.

Sylvain BARONE : Alors expliquez-nous.

Madame le Maire : On va vous expliquer. A la suite des fermetures des écoles, qui ont eu lieu dans nos deux écoles et dans différentes classes, et tout ce qui est accueil périscolaire, nous avons été contactés par l'ARS et le ministère de l'Education nationale et il nous a été demandé de ne plus brasser les classes, ce qui était déjà fait avant, sauf sur certaines classes où il y avait effectivement des cours doubles pour que les enfants puissent se retrouver. La problématique de cette classe, c'est qu'effectivement, il y a, je crois, six CP qui sont dans un cours double de grande section. Ça, déjà, à la base, ce n'est pas un choix de la Municipalité : c'est un choix de la directrice ou de l'Education nationale, je ne sais pas, donc je ne rentrerai pas là-dedans.

Ces enfants venaient pendant le temps de récréation et le temps du midi avec les autres CP, dans l'école élémentaire, alors qu'ils sont dans l'école maternelle. A la suite des différentes consignes et avec ce qu'on nous a imposé au niveau de l'ARS, notamment ce non-brassage pour le respect du protocole et éviter la propagation de la Covid, il nous a été demandé que ça n'ait plus lieu. Les six CP qui étaient en grande section sont donc obligés – mais ce n'est pas un choix de la Municipalité : pendant le temps scolaire, ce n'est pas la Municipalité qui fait les choix ; nous, c'est pendant le temps périscolaire. Nous, on nous a dit « cantine, plus de brassage ; accueil du matin, plus de brassage ».

Sylvain BARONE : Oui, d'accord.

Madame le Maire : Là-dessus, on a donné les consignes : s'il n'y a plus de brassage, les enfants ne peuvent plus manger avec les autres CP.

Sylvain BARONE : Ces choix-là rendaient compliqué le maintien du double niveau.

Madame le Maire : Oui, mais ce n'est pas un choix municipal. Ça ne nous amuse pas, nous non plus. C'est un choix pour respecter les règles que l'ARS nous demande de respecter, les règles qu'on nous « impose » à nous aussi. Les enfants n'avaient plus le droit de manger avec les CP et ne pouvaient plus aller dans la cour de récréation avec l'autre classe de CP. Le choix de supprimer le cours double n'est en aucun cas un choix municipal : c'est soit un choix que la directrice a fait seule, soit un choix qu'elle a fait avec l'inspectrice de circonscription. Pour ça non plus je ne rentrerai pas dans le détail parce que je ne sais pas, mais ce n'est absolument pas un choix de la Municipalité. Nous n'avons aucun pouvoir sur ce qui se passe pendant le temps scolaire.

Sylvain BARONE : C'est l'application stricte des consignes de l'ARS, qui...

Madame le Maire : Oui, mais Monsieur BARONE, nous, on est là pour faire appliquer les règles, comme le port du masque. Je vais passer la parole à Madame BRUN-GHALEM, mais à un moment, nous, on a des consignes à respecter, la Préfecture et l'ARS nous envoient des consignes, on est censé les faire respecter. Est-ce qu'il vaut mieux six élèves qui restent dans leur classe ou un cours à 28 ou 29 CP, comme c'est le cas dans à peu près toutes les écoles, me semble-t-il, peut-être un petit peu moins ?

Sylvain BARONE : C'est énorme.

Madame le Maire : Oui, d'accord, c'est énorme, mais c'est plutôt que d'avoir à nouveau des fermetures de classe, à nouveau des fermetures de temps périscolaires, etc. Je passe la parole à Madame BRUN-GHALEM.

Sylvain BARONE : Pour compléter, par ailleurs, il y a des activités où les enfants de plusieurs classes sont mélangés.

Madame le Maire : Non, normalement non.

Sylvain BARONE : Si : le théâtre.

Madame le Maire : Non.

Sylvain BARONE : Si ; ma fille y est, je peux vous le dire : le théâtre.

Madame le Maire : Normalement, c'est interdit. Il n'y a pas de brassage, normalement on ne peut pas.

Sylvain BARONE : Moi, je trouve ça bien et il y a des enfants de toutes les écoles.

Madame le Maire : Mais ce n'est pas pendant le temps scolaire ?

Sylvain BARONE : Non.

Madame le Maire : Ah, mais voilà !

Sylvain BARONE : Mais c'est la Mairie qui décide de le maintenir.

Interlocuteur hors micro : Le théâtre ? Certainement pas.

Sylvain BARONE : Si, à la MJC.

Madame le Maire : Ah non, à la MJC, nous, on prête la salle, mais c'est l'association...

Sylvain BARONE : Qui prend ses responsabilités ?

Madame le Maire : ... qui est responsable. Ah ben oui, c'est le président de l'association qui prend ses responsabilités. Ce n'est pas la Commune.

Sylvain BARONE : Il y a un petit problème de cohérence, quand même.

Madame le Maire : Oui, mais là-dessus...

Sylvain BARONE : Encore une fois, ce n'est pas pour critiquer le théâtre ; je trouve que c'est super, ce qu'ils font. Voilà.

Madame le Maire : Oui, mais bon.

(Intervention hors micro.)

Sylvain BARONE : Les petits commentaires, on s'en passe, merci.

Céline BRUN-GHALEM : Pour revenir sur le cadrage, ça dépasse même les préconisations de l'ARS, le cadrage national, au niveau de l'Education nationale. On est obligé de fonctionner avec notre classe comme en famille et d'être vraiment cloisonné par rapport aux autres classes. En récréation, on n'est plus ensemble, chacun est avec sa classe, et c'est la même chose sur les temps périscolaires, ce qui vient compliquer les temps de cantine parce que tu ne peux plus mélanger deux classes. Voilà. Mais c'est un cadrage national.

Sonia REBOUL : C'est une application stricte du protocole sanitaire qui a été édicté par le Gouvernement le 2 février 2021, me semble-t-il. Nous, en tant que Collectivité, on se doit de respecter ce que nous demande de faire le Gouvernement.

Céline BRUN-GHALEM : C'est le cadre légal.

Sonia REBOUL : Voilà : c'est le cadre légal.

Madame le Maire : Sur les protocoles qui sont mis en place, il y a le cadre légal qui arrive, et tout est travaillé et discuté avec le personnel du Service Enfance Jeunesse ; les directrices, en général, sont associées aux choix, ainsi que l'inspectrice de circonscription. Après, c'est un choix qui a été fait de supprimer ce cours double, c'est un choix de l'école, ou peut-être d'au-dessus, je ne sais pas. De l'école ?

Sonia REBOUL : C'est le choix de la directrice.

Madame le Maire : Mais ce n'est en aucun cas un choix municipal. Nous, on fait seulement respecter le protocole.

Je pense que, vu la situation que l'on vit avec la Covid et tout ce qui se passe, il faut aussi que tout le monde fasse un peu d'efforts, soit solidaire et prenne un peu sur soi pour arriver à ce que tout fonctionne. Il vaut mieux, je pense, cette situation-là, plutôt que, à nouveau, des fermetures de classe, des fermetures du centre de loisirs, de la cantine, voilà. Quand même, à ce jour, je crois qu'il y a plus de 2 000 classes fermées. Je pense que vu l'évolution des choses, ça risque de continuer. On le voit bien sur certaines écoles. Je ne sais pas si vous allez m'en parler ensuite ou pas, mais dans certaines écoles, il y a de grosses difficultés pour l'Education nationale de mettre des remplaçants, qui sont contact Covid ou Covid positifs, sur les postes. Ils manquent de personnel. Il y a un gros souci là-dessus aussi. Cela pose, je le comprends bien, des soucis au niveau des parents, mais nous, on ne peut pas mettre en place de garderie avec des brassages, du personnel en plus, à la place de l'Education nationale.

Sylvain BARONE : OK. On a conscience que c'est compliqué, mais peut-être... En tout cas, il y a beaucoup de mécontentement, vous le sentez aussi, je pense, de la part des parents, donc je pense qu'en termes de méthode, de concertation, de discussion, c'est le moment ou jamais de mettre le paquet, quoi.

Madame le Maire: Sur les réglementations imposées par les ARS, Monsieur BARONE, essayez d'aller voir l'ARS, s'ils veulent bien faire participer les parents ou n'importe qui.

Sylvain BARONE : Bien sûr, mais sur le reste, en revanche... On n'est pas à l'ARS, là, on est à la Mairie.

Madame le Maire : Justement. Nous, on se doit d'appliquer les consignes du niveau national, on n'a pas le choix.

Sylvain BARONE : Oui, mais concertez les parents, écoutez-les et répondez-leur.

Sonia REBOUL : Justement, un questionnaire a été établi sur le portail famille, pour répondre à toutes ces problématiques. Ça a été envoyé par la responsable du Service Enfance Jeunesse, qui a sondé tous les parents des deux écoles maternelles sur les problématiques que vous avez soulevées. On concerta les parents quand même.

Sylvain BARONE : Puisque vous en parlez, simplement une dernière question là-dessus : si les résultats, pour l'école des Baux et l'école Véronique Hébert, étaient différents, est-ce que vous vous engageriez sur deux dispositifs différents sur les deux écoles ou est-ce que vous avez l'intention d'homogénéiser les choses ?

Madame le Maire : Non, et je vais vous dire pourquoi : il y a un gros travail qui va être fait, aussi, avec les ATSEM, en collaboration avec les directrices des écoles et l'inspectrice de circonscription, pour harmoniser le travail des ATSEM sur toutes les écoles de la commune. C'est un choix qui a été fait en concertation avec tout le monde, pour que tout le monde puisse travailler de la même façon, dans les mêmes conditions, avec les mêmes horaires. Parce que là, il y a des gens qui ont certains horaires, d'autres non. Avec la Covid, on ne peut pas le faire, mais s'il y a besoin de basculer une ATSEM sur une école, parce qu'il manque quelqu'un, elle sera à même de prendre ce poste sur une autre école que celle où elle intervient habituellement. Le but est aussi que tout le monde retrouve sa place, que les ATSEM retrouvent leur place, qu'elles ne fassent pas forcément le travail des maîtresses, que tout le monde retrouve bien sa place comme il faut. Un gros travail va être fait, très prochainement, avec tout le monde autour de la table.

Sonia REBOUL : Le 7 avril, on va faire deux ateliers avec toutes les ATSEM, toutes les directrices d'école et l'inspectrice de l'Académie, qui a répondu présente pour coconstruire cette charte pour les écoles.

Madame le Maire : Voilà. La question 2 ? Monsieur LOPEZ.

André LOPEZ : Pouvez-vous nous préciser comment fonctionne la mutuelle communale que vous avez mise en place récemment ?

Fabienne MICHEL : Je vais essayer de faire bref. Le Conseil d'administration du CCAS a signé, après présentation du dispositif et adoption à l'unanimité de la délibération, une convention avec l'association ACTIOM Ma Commune Ma Santé, afin de permettre aux Poussannais de bénéficier des avantages et tarifs d'un contrat de groupe.

L'association ACTIOM (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) est une association d'assurés Loi 1901, totalement indépendante : elle ne dépend d'aucune mutuelle ou compagnie.

Créée en 2014, à la demande d'élus locaux, soutenue par l'AMF, son rôle est de représenter et de défendre tous ses adhérents face aux assureurs et aux mutuelles. A ce jour, ACTIOM, ce sont des centaines de Communes partenaires, dont les plus proches sont Frontignan, Mèze, Gigean, Loupian, Cournonterral et bien d'autres, mais aussi des Départements et des Communautés de Communes sur toute la France.

L'association a sélectionné cinq partenaires mutuelles, à hauteur de plusieurs niveaux de garanties. Elle participe à la négociation, à l'examen des résultats techniques, concernant prestations et cotisations, pour fixer l'évolution des cotisations et échéances.

Si vous désirez plus de détails, la conseillère est prête à vous recevoir.

L'association est libre d'engagement vis-à-vis de ces mutuelles. Le maître-mot est l'indépendance. Cette absence d'engagement est une sécurité en cas de désaccord sur la politique tarifaire.

C'est un point d'une extrême importance, car vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 24 novembre 2020, a été pris le Décret relatif au droit de résiliation de contrat sans frais de complémentaire santé, décret susceptible d'engendrer, et qui engendre déjà, des hausses de prix pouvant aller de 3 à 8 %, voire plus de 10 %. Le public principalement touché serait les séniors.

Qui peut en bénéficier : les habitants de Poussan, commerçants, étudiants, retraités, sans emploi, agriculteurs, etc., ainsi que ceux qui travaillent sur la commune, à l'exception des personnes

bénéficiant d'une complémentaire santé d'entreprise, mais aussi les employés municipaux, en complément de la participation maximale de 30 € de la Commune.

Tout ceci se fait sans limite d'âge et sans questionnaire de santé.

Des permanences seront assurées sur simple rendez-vous avec le référent, qui apportera un conseil personnalisé à chacun des administrés et qui, selon les besoins de la personne, l'orientera vers l'une des mutuelles partenaires, ou pas, si son contrat est déjà avantageux.

A savoir : un *reporting* régulier indiquant le nombre et le profil des personnes vues, le nombre de personnes éligibles à une aide et le nombre de personnes accompagnées dans un changement de mutuelle sera établi.

La Commune jouera le rôle d'intermédiaire. Elle se devra simplement de mettre à disposition une salle pour recevoir les administrés et se chargera de la communication.

Ainsi, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée, dans le cadre d'une démarche sociale soutenue par le CCAS de la Ville de Poussan, en favorisant l'accès aux soins pour ceux qui manquent de moyens et qui en font l'économie, en générant du gain en pouvoir d'achat avec une réelle économie, en se dotant d'un partenaire indépendant pour l'accompagnement et le conseil auprès de l'administré, ceci, en gardant une approche humaine, pour nous très importante, ce qui n'a fait que conforter notre choix tout en respectant le cadre juridique dont la Commune dépend.

Je vous remercie de toute votre attention.

André LOPEZ : Une dernière question, parce que je pense que vous avez faim : concernant la mutuelle, comment les prix sont-ils fixés ?

Fabienne MICHEL : Chaque personne va, avec sa mutuelle, avec ses remboursements, avec tous les éléments de sa mutuelle, et c'est au cas par cas, suivant vos besoins – besoin de lunettes, besoin de soins dentaires ou autre chose – la personne va vous orienter sur les prix de mutuelle les plus attractifs. Les prix sont fixés par les mutuelles. Tous les partenaires, comme toute mutuelle, ont leurs tarifs. Au cas par cas, ACTIOM va proposer le bon partenaire au Poussannais.

André LOPEZ : L'effet groupe n'a donc rien à voir.

Madame le Maire : Si !

Fabienne MICHEL : L'effet groupe, bien sûr, y est. ACTIOM va déjà rechercher les cinq mutuelles qui ont le meilleur tarif, on va dire. C'est déjà négocié.

André LOPEZ : Si vous voulez, je ne veux pas refaire la campagne électorale, loin de là...

Madame le Maire : Non !

Fabienne MICHEL : Moi non plus, parce qu'on a gagné, on ne va pas la refaire !

André LOPEZ : Non, parce que nous, si vous voulez, notre projet n'était pas tout à fait le même. Nous, c'était « plus on est nombreux, moins on paye ».

Madame le Maire : Mais là, c'est ça. ACTIOM a regroupé plusieurs mutuelles avec lesquelles ils ont négocié des tarifs. En revanche, ce qu'explique Madame MICHEL, c'est qu'il n'y a pas qu'une seule mutuelle, ce qui permet, au cas par cas, d'orienter les gens vers la mutuelle qui leur

correspond le mieux selon leurs besoins. Voilà. Mais les tarifs sont négociés, bien sûr, et plus il y a de personnes qui passent par eux, plus les tarifs baissent.

André LOPEZ : D'accord.

Fabienne MICHEL : Et n'ayant pas qu'une seule mutuelle, ça va permettre aux cinq mutuelles, à la limite, de se faire de la concurrence, pour tirer les prix le plus bas possible.

André LOPEZ : OK.

Fabienne MICHEL: Simplement pour vous préciser une petite chose, je m'occupe des papiers d'une personne qui habite à côté de chez moi, qui est allée au rendez-vous jeudi dernier. Elle payait 130 € de mutuelle, avec un niveau intermédiaire par rapport à ce qu'on lui a proposé. En prenant le niveau le plus élevé, donc en ayant des remboursements beaucoup plus importants, elle ne va payer que 90 € par mois. Voilà. C'est un cas précis, on ne peut pas faire mieux.

Madame le Maire : Merci.

Sylvain BARONE : Mais du coup, c'est plutôt une sorte de courtier ? C'est quelqu'un qui fait l'intermédiaire ?

Fabienne MICHEL : A la limite, oui, je pense que c'est ça, c'est une espèce de courtier, comme un courtier en assurances, là ça va être un courtier en mutuelles. Il a son panel de mutuelles. ACTIOM travaille avec cinq mutuelles en particulier et essaie de tirer les prix les plus bas sur l'une d'elles. Comme elles sont concurrentes de toutes, plus ou moins, oui, les prix seront attractifs.

Sylvain BARONE : Donc c'est un effet groupe, mais pas sur la commune ; c'est un effet groupe au niveau national, de tous les adhérents.

Madame le Maire : Oui.

Fabienne MICHEL : Après, il suffit simplement que la Commune adhère. Si la Commune n'avait pas adhéré, les personnes de Poussan n'auraient pas pu participer à ce contrat « groupe ». Voilà. Il suffit d'une adhésion de la Commune.

Sylvain BARONE : Comment est financée l'association ? Je n'ai pas la réponse, je n'en sais rien. Est-ce que c'est une association publique, ou ce sont des financements privés ? Comment...

Fabienne MICHEL : C'est une association Loi 1901. Après...

Sylvain BARONE : Oui, mais qui finance les gens qui font le courtage, justement ?

Madame le Maire: Je pense que les mutuelles doivent participer, puisque, de toute façon, elles ont tout intérêt puisqu'on leur amène des adhérents. Même si elles tirent leurs prix au maximum, elles sont quand même rentables, sinon, elles ne seraient pas là. Voilà.

Fabienne MICHEL : De toute façon, un bilan sera tiré en septembre, donc on verra, on vous tiendra au courant.

Sylvain BARONE : Merci.

Madame le Maire : Merci.

Avant de clôturer la séance, j'ai deux informations à vous transmettre.

La première, c'est que vous allez recevoir un mail – j'espère qu'il arrivera – pour que vous nommiez une personne de votre groupe pour participer au comité de pilotage sur le travail des halles, et une autre personne pour participer au comité de pilotage sur le sport, tout ce qui est terrains de tennis dont on a parlé tout à l'heure. On en a parlé pendant le PPI. Ces groupes de travail, ces comités de pilotage vont se créer et on vous propose une place pour une personne de chez vous dans chacun des comités de pilotage, pour suivre ces projets et travailler avec les architectes, par exemple pour les halles, pour suivre les dossiers, les travaux, *etc.* Vous allez recevoir un mail sur ce sujet, vous nous renverrez vos réponses.

Une autre information qu'on souhaitait partager avec vous, avec Bruno : je ne sais pas si vous avez regardé le dernier Conseil communautaire qui a eu lieu.

Si vous l'avez regardé, vous avez pu voir qu'une délibération a été proposée pour acter la participation de Sète Agglopol Méditerranée à hauteur de 330 000 € sur les études de la ligne LGV. On avait déjà eu une réunion, justement, un Bureau communautaire sur ce sujet. La Région était venue nous présenter son projet, tout ça. Je m'étais déjà exprimée : j'avais déjà pris position contre ce projet lors de ce Bureau communautaire.

Lors du dernier Conseil communautaire, j'ai aussi pris position – c'est moi qui ai pris la parole, mais on était tous les deux, on a voté contre cette délibération tous les deux – parce qu'on estime que ce projet ne va rien apporter à notre territoire. En tous les cas, pour l'instant, on ne voit pas trop les bénéfices que ça peut apporter à notre territoire. Quand je dis « notre territoire », c'est l'Agglomération, toutes les communes qui vont être traversées. Pour le coup, j'ai enlevé ma casquette de Vice-présidente, j'ai repris ma casquette de Maire : il y a l'impact visuel, OK, avec le viaduc, mais c'est surtout économique, parce que ça nous bloque le développement de la zone des Clachs. S'y ajoute l'impact environnemental du projet sur la commune. Avec Bruno, on avait décidé de voter contre ce projet et on continuera à défendre cette idée sur les différents avancements qu'il y aura sur ce sujet.

C'était simplement pour vous en tenir informés.

Thomas BORDENAVE : Bravo, on est ravi, on aurait fait pareil. On aurait voté contre, donc super.

Madame le Maire : Très bien. De toute façon, il y aura d'autres projets, évolutions ; il y aura peut-être aussi des groupes qui se créeront là-dessus. On en rediscutera le moment venu. Voilà.

Sur ce, si vous n'avez plus rien à annoncer, on va clôturer la séance.

Je vous souhaite un bon appétit et une bonne fin de soirée – presque une bonne nuit ! Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 23 h 00.